

Préfecture du Nord

Enquête Publique Unique

**Demande présentée par la société FLOCRYL
Autorisation environnementale relative à
l'exploitation de deux unités de production de
FLOCRYL VIFO : projet monomère phase 1
Commune de Gravelines - Port de Dunkerque**

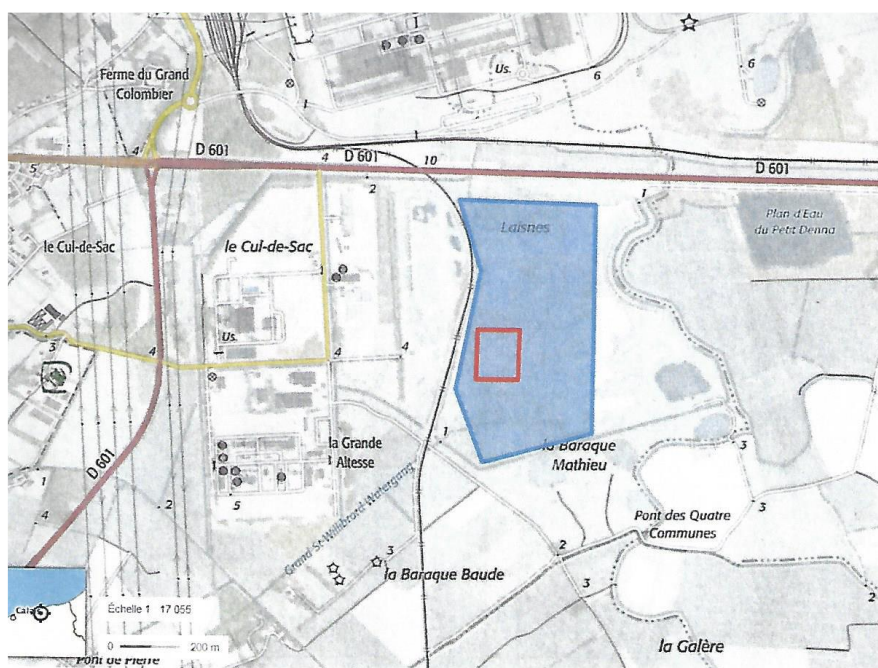


Figure 1 : Implantation du projet – fond IGN avec limites communales
(source : <https://www.geoportail.gouv.fr>)

**Enquête publique menée du lundi 7 février 2022 au lundi 21 mars
2022 inclus
Conduite par décision du Tribunal Administratif de Lille
N° E22000002/59**

ANNEXES

Siège de l'enquête : Mairie de Gravelines
Commissaire enquêteur
Michel DUVET

SOMMAIRE

1- Arrêtés préfectoraux du 14 janvier 2022 et du 16 février 2022	page 2
2- Avis d'enquête publique	page 9
3- Désignation du commissaire enquêteur du 11 janvier 2022	page 11
4- Annonces légales	page 12
La Voix du Nord du 22 janvier 2022	
du 7 février 2022	
du 19 février 2022	
Le phare dunkerquois du 19 janvier 2022	
du 9 février 2022	
du 23 février 2022	
5- Affichage en mairie	page 18
6- Affichage sur site + constat de huissier	page 23
7- Annonce de réunion publique mairie de Gravelines	page 31
8-PV de réunion publique	page 32
9- Certificats d'affichage	page 54
10-PV de synthèse	page 64

1- Arrêtés préfectoraux du 14 janvier 2022 et du 16 février 2022



Préfecture du Nord

Secrétariat général
Direction de la coordination
des politiques interministérielles
Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement
Réf : DCPI-BICPE/JV

ARRÊTÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE **sur les demandes présentées par la société FLOCRYL en vue d'obtenir** **l'autorisation environnementale unique relative à l'exploitation de deux unités de production** **de Flocryl VIFO pour son projet monomère phase 1 et le permis de construire** **situés sur le territoire de la commune de GRAVELINES**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-3 à L. 123-18, L. 181-10, L. 512-1, R. 123-3 à R. 123-27 et R. 181-36 à R. 181-38 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 421-1 et suivants, L. 425-1, L. 425-14, R. 421-1 et R. 423-57 ;

Vu l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale et notamment l'article 15 ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale ;

Vu le décret n° 2021-699 modifié du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, M. Georges-François LECLERC ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2021 portant délégation de signature à Mme Astrid TOMBEUX, directrice de la coordination des politiques interministérielles à la préfecture du Nord, ainsi qu'à l'ensemble des personnes placées sous son autorité ;

Vu le récépissé de dépôt de la demande de permis de construire ou de permis d'aménager n° 059 27 32 1000 17 du 3 novembre 2021 de la mairie de GRAVELINES ;

Vu la demande présentée le 23 juillet 2020 et complétée les 17 mars 2021 et 29 novembre 2021 par la société FLOCRYL dont le siège social est situé port 8190, 8190 route départementale 601, BP 70203, 59820 GRAVELINES en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique d'exploiter deux unités de production de Flocryl VIFO pour son projet monomère phase 1 situé sur le territoire de la commune de GRAVELINES à la même adresse ;

Vu les études d'impact et de dangers et les pièces du dossier produit à l'appui de cette demande ;

1/5

Vu l'avis des services consultés ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale du 4 novembre 2020 et les éléments de réponse à cet avis transmis le 17 mars 2021 puis le 29 novembre 2021 conformément à l'article L. 122-1 du code de l'environnement ;

Vu le rapport du 27 décembre 2021 de l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement portant avis sur l'aspect complet et régulier du dossier de demande d'autorisation d'exploiter susvisé ;

Vu la décision du 11 janvier 2022 du président du tribunal administratif de Lille désignant, Monsieur Michel DUVET, technicien agricole retraité, en qualité de commissaire-enquêteur ;

Vu le courrier du 12 janvier 2022 de M. le maire de GRAVELINES confiant au préfet du Nord l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique ;

Considérant ce qui suit :

1. l'article L. 181-10 du code de l'environnement susvisé prévoit que : « Lorsque le projet est soumis à l'organisation de plusieurs enquêtes publiques, il est procédé à une enquête publique unique, sauf dérogation demandée par le pétitionnaire et accordée lorsqu'elle est de nature à favoriser la bonne réalisation du projet par l'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation environnementale » ;
2. les conditions pour la tenue d'une enquête publique unique sont réunies ,

Après concertation avec le commissaire-enquêteur ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord,

ARRETE

CHAPITRE 1 – OBJET DE L'ENQUÊTE

Article 1.1. – La demande présentée, le 23 juillet 2020 et complétée les 17 mars 2021 et 29 novembre 2021, par la société FLOCRYL, dont le siège social est situé port 8190, 8190 route départementale 601, BP 70203, 59820 GRAVELINES, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique d'exploiter deux unités de production de Flocryl VIFO pour son projet monomère phase 1 situé sur le territoire de la commune de GRAVELINES à la même adresse comprenant les activités principales suivantes :

- au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :
- les activités suivantes soumises à autorisation :

4001. Installations présentant un grand nombre de substances ou mélanges dangereux et vérifiant la règle de cumul seuil bas ou la règle de cumul seuil haut mentionnées au II de l'article R. 511-11.

4330-1. Liquides inflammables de catégorie 1, liquides inflammables maintenus à une température supérieure à leur point d'ébullition, autres liquides de point éclair inférieur ou égal à 60 °C maintenus à une température supérieure à leur température d'ébullition ou dans des conditions particulières de traitement, telles qu'une pression ou une température élevée (1). La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Supérieure ou égale à 10 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 t.

(1) Conformément à la section 2.6.4.5 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008, il n'est pas nécessaire de classer les liquides ayant un point d'éclair supérieur à 35 °C dans la catégorie 3 si l'épreuve de combustion entretenue du point L 2, partie III, section 32, du Manuel d'épreuves et de critères des Nations unies a donné des résultats négatifs. Toutefois, cette remarque n'est pas valable en cas de température ou de pression élevée, et ces liquides doivent alors être classés dans cette catégorie.

2/5

1434-2. Liquides inflammables, liquides de point éclair compris entre 60° C et 93° C (1), fiouls lourds et pétroles bruts, à l'exception des liquides mentionnés à la rubrique 4755 et des autres boissons alcoolisées (installation de remplissage ou de distribution, à l'exception des stations-service visées à la rubrique 1435).
2. Installations de chargement ou de déchargement desservant un stockage de ces liquides soumis à autorisation.

(1) A l'exception de ceux ayant donné des résultats négatifs à une épreuve de combustion entretenue reconnue par le ministre chargé des installations classées.

3110. Combustion de combustibles dans des installations d'une puissance thermique nominale totale égale ou supérieure à 50 MW.

3410-d. Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits chimiques organiques, tels que : d) Hydrocarbures azotés, notamment amines, amides, composés nitreux, nitrés ou nitrates, nitriles, cyanates, isocyanates.

47xx. Substance nommément désignée

- les activités suivantes soumises à enregistrement :

4331-2. Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.
2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t.

- les activités suivantes soumises à déclaration :

47xx. Substance nommément désignée

- au titre du permis de construire

La demande de permis de construire n° 059 27 32 1000 17 a été déposée en mairie de GRAVELINES le 3 novembre 2021.

est soumise à l'enquête publique unique, pendant quarante-trois jours consécutifs, soit du 7 février à 8h30 au 21 mars 2022 à 17h00 conformément aux dispositions réglementaires susvisées.

CHAPITRE 2 – MESURES DE PUBLICITE

Article 2.1 – Accès au dossier

Un exemplaire du dossier contenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse à cet avis, transmis le 17 mars 2021 puis le 29 novembre 2021, conformément à l'article L. 122-1 du code de l'environnement, sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, soit quarante-trois jours consécutifs du **7 février à 8h30 au 21 mars 2022 à 17h00** en mairie de **GRAVELINES**, place Albert Denvers, rue des Clarisses, 59820 GRAVELINES, siège de l'enquête et lieu de consultation, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de la mairie :

– du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
– le samedi : de 9h00 à 12h00
(respect des règles sanitaires en vigueur)

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022>) et au travers du registre numérique dédié à cette enquête (<https://participation.proxiterritoires.fr/flocryl-gravelines>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

3/5

Enfin, des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Philippe FANUCCI, président directeur général de la société FLOCRYL, par téléphone : 06.20.88.45.89 ou par courriel : pfanucci@snf.com.

Article 2.2 – Avis au public

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, un avis au public, établi aux frais du demandeur, sera affiché en mairies, par les soins des maires, dans les communes de GRAVELINES (commune d'installation), SAINT-GEORGES SUR L'AA, CRAYWICK, BOURBOURG et LOON-PLAGE (communes de rayon) dont une partie du territoire est située à moins de 3 kilomètres des limites de l'exploitation envisagée.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires des communes précitées. Ce certificat d'affichage devra être envoyé par les maires à la préfecture du Nord – Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – 12 rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex, qui en transmettra une copie au commissaire enquêteur.

En outre, l'avis, conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 9 septembre 2021, sera affiché, visible et lisible de la voie publique, sur des panneaux par le demandeur sur chacune des voies d'accès aux terrains, objet de la demande d'exploitation ou, s'il y a lieu, des voies publiques.

Par ailleurs, l'enquête sera annoncée quinze jours avant son ouverture et rappelée dans les huit premiers jours de celle-ci, par les soins du préfet du département du Nord, et aux frais du demandeur, dans les journaux La Voix du Nord et Le Phare Dunkerquois, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022>).

CHAPITRE 3 – DÉROULEMENT DE L'ENQUETE

Article 3.1. – Monsieur Michel DUVET, en sa qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, en mairie de GRAVELINES, au lieu de consultation du dossier :

- le lundi 7 février 2022 de 8h30 à 12h00
- le mercredi 16 février 2022 de 8h30 à 12h00
- le samedi 26 février 2022 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 4 mars 2022 de 13h30 à 17h00
- le samedi 12 mars 2022 de 9h00 à 12h00
- le lundi 21 mars 2022 de 13h30 à 17h00

La gestion quotidienne des actes relatifs à l'enquête (consultation du dossier, gestion du registre, réception documents, communication des dépositions au commissaire-enquêteur...), ainsi que la mise en œuvre des mesures barrières et de distanciation seront assurées par la mairie de GRAVELINES.

Article 3.2. – Les observations et propositions écrites seront consignées dans le registre ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, en mairie de GRAVELINES. Des observations et propositions peuvent également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête :

<https://participation.proxiterritoires.fr/flocryl-gravelines>

En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à la disposition du public : flocryl-gravelines@mail.proxiterritoires.fr (préciser en objet : dossier FLOCRYL à GRAVELINES).

- exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ,

- par voie postale en mairie de GRAVELINES, place Albert Denvers, rue des Clarisses, 59820 GRAVELINES, jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à l'attention de M. le commissaire enquêteur, en précisant sur l'enveloppe : Enquête publique FLOCRYL à GRAVELINES.

4/5

L'utilisation de l'adresse par voie électronique ne permet pas de joindre des documents autre qu'au format PDF et de taille supérieure à 5 Mo, ni de respecter l'anonymat. Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur le site internet.

Le commissaire enquêteur peut décider de la prolongation de l'enquête, qui doit alors être notifiée au préfet du Nord au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête et portée à la connaissance du public au plus tard à la date initiale de fin d'enquête.

CHAPITRE 4 – CLOTURE DE L'ENQUETE

Après clôture de l'enquête le 21 mars 2022 à 17h00, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le demandeur et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans le procès verbal, en l'invitant à produire dans un délai maximum de 15 jours, ses observations éventuelles.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur enverra au préfet du Nord, sous-couvert du sous-préfet de DUNKERQUE, le dossier de l'enquête comprenant le registre accompagné des observations du public ainsi que son rapport et ses conclusions motivées. Ces derniers documents **signés** devront également être transmis par voie numérique (messagerie électronique) ou joints en version dématérialisée sur clé USB. Ce délai pourra être reporté sur la demande argumentée du commissaire enquêteur et après avis de l'exploitant. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/cepe-industries-autorisations-2022>), à la préfecture du Nord ainsi que dans la mairie siège de l'enquête publique pendant une durée d'un an.

À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et le maire de GRAVELINES rendra sa décision d'accord ou de refus de permis de construire.

Les conseils municipaux de GRAVELINES (commune d'installation), SAINT-GEORGES SUR L'AA, CRAYWICK, BOURBOURG et LOON-PLAGE (communes de rayon dont une partie du territoire est située à moins de 3 kilomètres des limites de l'exploitation envisagée), pourront formuler leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Ces avis ne pourront toutefois être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

CHAPITRE 5 – NOTIFICATIONS

Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le sous-préfet de DUNKERQUE sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et dont copie sera adressée :

- aux maires de GRAVELINES, SAINT-GEORGES SUR L'AA, CRAYWICK, BOURBOURG et LOON-PLAGE ;
- à Monsieur Michel DUVET, commissaire-enquêteur ;
- au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts-de-France chargé du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

Fait à Lille, le 14 JAN. 2022

Pour le préfet et par délégation,
La directrice



Astrid TOMBEUX

Secrétariat général
Direction de la coordination
des politiques interministérielles
Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement
Réf : DCPI-BICPE/JV

**Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté d'enquête publique unique du 14 janvier 2022
concernant la société FLOCRYL située sur le territoire de la commune de GRAVELINES**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-3 à L. 123-18, L. 181-10, L. 512-1, L. 515-37, R. 123-3 à R. 123-27 et R. 181-36 à R. 181-38 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 421-1 et suivants, L. 425-1, L. 425-14, R. 421-1 et R. 423-57 ;

Vu l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale et notamment l'article 15 ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale ,

Vu le décret n° 2021-699 modifié du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, M. Georges-François LECLERC ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2021 portant délégation de signature à Mme Astrid TOMBEUX, directrice de la coordination des politiques interministérielles à la préfecture du Nord, ainsi qu'à l'ensemble des personnes placées sous son autorité ;

Vu l'arrêté préfectoral d'enquête publique unique du 14 janvier 2022 relatif aux demandes présentées par la société FLOCRYL en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique relative à l'exploitation de deux unités de production de Flocryl VIFO pour son projet monomère phase 1 et le permis de construire ,

Considérant ce qui suit :

1. par arrêté préfectoral du 14 janvier 2022, une enquête publique unique est ouverte du lundi 7 février à 8h30 au lundi 21 mars 2022 à 17h00 ;
2. dans le cadre de cette procédure, conformément à l'article L. 515-37 du code de l'environnement, une réunion publique doit être organisée ;
3. il y a donc lieu de modifier l'arrêté préfectoral d'enquête publique unique susvisé ;

Après concertation avec le commissaire-enquêteur ,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord,

ARRETE

Article 1^{er} – Objet

L'article 3.1 de l'arrêté préfectoral d'enquête publique unique du 14 janvier 2022 est modifié comme suit :

« Article 3.1. – Monsieur Michel DUVET, en sa qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, en mairie de GRAVELINES, au lieu de consultation du dossier :

- le lundi 7 février 2022 de 8h30 à 12h00
- le mercredi 16 février 2022 de 8h30 à 12h00
- le samedi 26 février 2022 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 4 mars 2022 de 13h30 à 17h00
- le samedi 12 mars 2022 de 9h00 à 12h00
- le lundi 21 mars 2022 de 13h30 à 17h00

Une réunion publique est organisée, par le commissaire-enquêteur, durant cette enquête publique, le mercredi 2 mars 2022 à 18h30 à la salle de l'Arsenal à GRAVELINES.

La gestion quotidienne des actes relatifs à l'enquête (consultation du dossier, gestion du registre, réception documents, communication des dépositions au commissaire-enquêteur...), ainsi que la mise en œuvre des mesures barrières et de distanciation seront assurées par la mairie de GRAVELINES. »

Article 2 – Décision et notification

Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le sous-préfet de DUNKERQUE sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et dont copie sera adressée :

- aux maires de GRAVELINES, SAINT-GEORGES SUR L'AA, CRAYWICK, BOURBOURG et LOON-PLAGE,
- à Monsieur Michel DUVET, commissaire-enquêteur,
- au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts-de-France chargé du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

En vue de l'information des tiers :

- un exemplaire du présent arrêté sera déposé en mairies de GRAVELINES, SAINT-GEORGES SUR L'AA, CRAYWICK, BOURBOURG et LOON-PLAGE et pourra y être consulté ; un extrait de l'arrêté énumérant notamment les prescriptions auxquelles les installations sont soumises sera affiché en mairies jusqu'à la fin de l'enquête publique unique ; procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités sera dressé par les soins des maires ;
- un avis au public complémentaire sera également affiché, visible et lisible de la voie publique, sur des panneaux par le demandeur sur chacune des voies d'accès aux terrains ; il sera également affiché dans les mairies précitées et fera l'objet d'une publication dans les journaux La Voix du Nord et Le Phare Dunkerquois ;
- l'arrêté et l'avis complémentaire seront publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022>).

Fait à Lille, le 16 FEV. 2022

Pour le préfet et par délégation,
la directrice


Astrid TOMBEUX

2/2

2- Avis d'enquête publique + avis complémentaire



Préfecture du Nord

Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement

Commune de GRAVELINES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE AU TITRE DES CODES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

La société FLOCRYL, dont le siège social est situé Port 8190, 8190 route départementale 601, BP 70203, 59820 GRAVELINES, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique d'exploiter deux unités de production de Flocryl VIFO pour son projet monomère phase 1 situé sur le territoire de la commune de GRAVELINES ainsi qu'un permis de construire n° 059 27 32 1000 17 déposé en mairie de GRAVELINES le 3 novembre 2021.

Ces demandes sont soumises à l'enquête publique unique **en mairie de GRAVELINES pendant quarante-trois jours consécutifs, soit du 7 février à 8h30 au 21 mars 2022 à 17h00**, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse à cet avis transmis le 17 mars 2021 puis le 29 novembre 2021, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, sous réserve de fermeture exceptionnelle et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet (respect des règles sanitaires en vigueur).

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête :

<https://participation.proxiterritoires.fr/flocryl-gravelines>

En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à la disposition du public : flocryl-gravelines@mail.proxiterritoires.fr ;

- exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;

- par voie postale en mairie de GRAVELINES, Place Albert Denvers, rue des Clarisses, 59820 GRAVELINES à l'attention de M. le commissaire enquêteur, en précisant sur l'enveloppe : Enquête publique FLOCRYL à GRAVELINES.

L'utilisation de l'adresse par voie électronique ne permet pas de joindre des documents autre qu'au format PDF et de taille supérieure à 5 Mo, ni de respecter l'anonymat. Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur le site internet.

M. Michel DUVET, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, **en mairie de GRAVELINES, au lieu de consultation du dossier le lundi 7 février 2022 de 8h30 à 12h00, le mercredi 16 février 2022 de 8h30 à 12h00, le samedi 26 février 2022 de 9h00 à 12h00, le vendredi 4 mars 2022 de 13h30 à 17h00, le samedi 12 mars 2022 de 9h00 à 12h00 et le lundi 21 mars 2022 de 13h30 à 17h00.**

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M. Philippe FANUCCI, président directeur général de la société FLOCRYL, par téléphone : 06.20.88.45.89 ou par courriel : pfanucci@snf.com.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022>), à la préfecture du Nord, ainsi qu'en mairie de **GRAVELINES** pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et le maire de GRAVELINES rendra sa décision d'accord ou de refus de permis de construire.

Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement

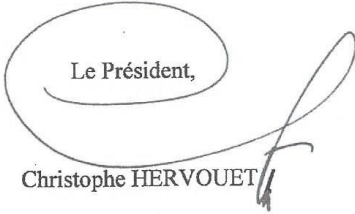

Commune de GRAVELINES

AVIS COMPLÉMENTAIRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral du 14 janvier 2022, une enquête publique unique est en cours concernant la demande d'autorisation environnementale et le permis de construire en vue d'exploiter deux unités de production de Flocryl VIFO par la société FLOCRYL à GRAVELINES.

Dans le cadre de cette enquête, une réunion publique est organisée, par le commissaire-enquêteur, le mercredi 2 mars 2022 à 18h30 à la salle de l'Arsenal à GRAVELINES.

3- Désignation du commissaire enquêteur du 11 janvier 2022

	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
	—————
DECISION DU	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE
11/01/2022	—————
N° E22000002 /59	LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF
 Décision désignation commissaire	
CODE : 2	
Vu, enregistrée le 07/01/2022, la lettre par laquelle le Préfet du Nord demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique comme ci-dessous détaillée :	
<u>Objet(s)</u> : Demande d'autorisation environnementale unique afin d'installer deux unités de production de Flocryl VIVO supplémentaires sur son installation.	
<u>Maître d'ouvrage</u> : FLOCRYL SAS.	
<u>Territoire(s) concerné(s)</u> : Commune de Gravelines.	
Vu le code de l'urbanisme ;	
Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants ;	
Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;	
DECIDE	
ARTICLE 1 : Monsieur Michel DUVET, technicien agricole, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.	
ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.	
ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Nord, à la société FLOCRYL SAS et à Monsieur Michel DUVET.	
Fait à Lille, le 11/01/2022	 Le Président, Christophe HERVOUET
 Pour expédition conforme. Pour le greffier en chef, L'adjoint administratif désigné,	

ere-arrière-petit-fils,
mie et de sympathie que

FFELAERS
sion de leurs sincères
avez apporté.
e NOEL
MHOUT

le la générosité qui leur

LEMILLE
T

ux-enfants
Chloé et Louise,
es ayant assisté aux
né leurs sentiments de

Noble
LE 03.27.71.75.77

OST
été un réconfort dans
d'affection et d'amitié

s et leur profonde

TY
- 03 28 20 04 88
RINCKHOVE

É
estion
nement ?
e Clients

10 200
Appel non autorisé



SAINT-POL SUR MER

Des fleurs, une parole, une carte, un simple geste, votre présence.

Vous avez eu la délicatesse lors des funérailles de

Madame Nelly BOUIN
née FIOLET

de nous témoigner la part que vous preniez à notre peine.

Nous en avons été très sincèrement touchés et tenons à vous exprimer nos vifs remerciements et notre profonde gratitude.

De la part de :
Lysiane BOUIN,
Martine PROFFIT-BOUIN,
William et Michaëla BOUIN-COUSTER,
Ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants,
Et toute la famille.

Pompes Funèbres PRINCE
8, rue du Maréchal-French - 59140 DUNKERQUE
03.28.66.87.36

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Avis administratifs

COMMUNE DE WALLON-CAPPEL.
Institution de la Commission Communale d'aménagement Foncier (CCAF) dans la commune de Wallon-Cappel.

Dans le cadre du projet d'aménagement du doublement de la RD 642 entre Resnecure et Hazebrouck, la commission permanente du Conseil Départemental a décidé d'instituer une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) dans la commune de Wallon-Cappel.

Cette commission est formée de :

- de 5 propriétaires de biens fonciers non bâtis dont trois en qualité de membres titulaires et deux en qualité de membres suppléants.
- du maire qui est membre de droit.
- d'un conseiller municipal membre titulaire
- de deux conseillers municipaux membres suppléants

Il est précisé que l'élection des membres de la commission aura lieu le lundi 21 février 2021. Les candidats devront jouir de leurs droits civils, avoir atteint leur majorité et être de nationalité française ou être ressortissant d'un état membre de la Communauté Européenne. Les candidatures pourront être reçues jusqu'à la date de l'élection.

1524526900

LAVOIX éditions

LE JOURNAL Original DE VOTRE NAISSANCE

34%

PLONGEZ DANS LE JOURNAL AUTHENTIQUE DE VOTRE ANNIVERSAIRE DE 1880 À NOS JOURS!

LE LIVRE Anniversaire LES ANNÉES-MÉMOIRE

30%

REVIVEZ LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE VOTRE ANNÉE DE NAISSANCE!

FRAIS DE PORT OFFERTS AU DELÀ DE 45€ D'ACHATS

POUR COMMANDER :
editions.lavoixdunord.fr

* 5,90€ de frais de port - Frais de port offerts au delà de 45€ d'achats - Dans la limite des stocks disponibles - Conditions générales de vente sur le site : editions.lavoixdunord.fr

DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture du Nord
Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement

Commune de NOYELLES-LES-SECLIN
AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La société DIFRAMA, dont le siège social est sis 25a, rue du mont de Templemars 59139 NOYELLES-LES-SECLIN, a déposé un dossier en vue de demander l'enregistrement de son projet d'augmentation de capacité de production de liquide lave-glace pour son exploitation située à la même adresse comprenant l'activité principale soumise à enregistrement au titre de la rubrique n°4331 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, une consultation est organisée en mairie de NOYELLES-LES-SECLIN, du 8 février au 8 mars 2022 inclus, aux heures d'ouverture des bureaux et sous réserve de fermeture exceptionnelle. Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet ou lui être annexées si elles sont remises par écrit.

Elles pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord à l'adresse : Direction de la coordination des politiques interministérielles - bureau des installations classées pour la protection de l'environnement - 12 rue Jean Sans Peur - CS 20003 - 59039 Lille Cedex * ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-dcpj-enquete-publique@nord.gouv.fr (en précisant : dossier DIFRAMA à NOYELLES-LES-SECLIN).

Les documents transmis par voie électronique doivent impérativement être au format PDF et de taille inférieure à 5 Mo. Le public est averti que l'anonymat ne peut être préservé car les observations et propositions seront nominativement accessibles sur internet. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-enregistrements-2022>) pendant une durée de quatre semaines.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairies de NOYELLES-LES-SECLIN (commune d'installation), HOULPIN-ANCOISNE, SECLIN, TEMPLEMARS et WATTIGNIES.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Nord et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.

1524525000

PRÉFET DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture du Nord
Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement

Commune de GRAVELINES
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE AU TITRE DES CODES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

La société FLOCRYL, dont le siège social est situé Port 8190, 8190 route départementale 801, BP 70203, 59820 GRAVELINES, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique d'exploiter deux unités de production de Flocryl VIFO pour son projet monomère phase 1 situé sur le territoire de la commune de GRAVELINES ainsi qu'un permis de construire n° 059 27 32 1000 17 déposé en mairie de GRAVELINES le 3 novembre 2021.

Ces demandes sont soumises à l'enquête publique unique en mairie de GRAVELINES pendant quarante-trois jours consécutifs, soit du 7 février à 8h30 au 21 mars 2022 à 17h00, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse à cet avis transmis le 17 mars 2021 puis le 29 novembre 2021, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, sous réserve de respect des règles sanitaires en vigueur.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://participation.proxiterritoires.fr/flocryl-gravelines>
- en cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à la disposition du public : flocryl-gravelines@mail.proxiterritoires.fr ;
- exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par voie postale en mairie de GRAVELINES, Place Albert Denvers, rue des Clarisses, 59820 GRAVELINES à l'attention de M. le commissaire enquêteur, en précisant sur l'enveloppe : Enquête publique FLOCRYL à GRAVELINES.

L'utilisation de l'adresse par voie électronique ne permet pas de joindre des documents autre qu'au format PDF et de taille supérieure à 5 Mo, ni de respecter l'anonymat. Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur le site internet.

M. Michel DUVET, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de GRAVELINES, au lieu de consultation du dossier le lundi 7 février 2022 de 8h30 à 12h00, le mercredi 16 février 2022 de 8h30 à 12h00, le samedi 26 février 2022 de 9h00 à 12h00, le vendredi 4 mars 2022 de 13h30 à 17h00, le samedi 12 mars 2022 de 9h00 à 12h00 et le lundi 21 mars 2022 de 13h30 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M. Philippe FANUCCI, président directeur général de la société FLOCRYL, par téléphone : 06.20.88.45.89 ou par courriel : pfanucci@smf.com.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur sont mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022>), à la préfecture du Nord, ainsi qu'en mairie de GRAVELINES pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et le maire de GRAVELINES rendra sa décision d'accord ou de refus de permis de construire.

1524424900

2805.

Samedi 22 Janvier 2022

Enquêtes publiques et concertations



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET DE L'ENQUÊTE : Aliénation du second tronçon du chemin rural n°6 dit "Sartier de Don"
 DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE : du 22/02/2022 au 08/03/2022 inclus
 SIÈGE DE L'ENQUÊTE : Hôtel de Ville, place de la République, 59136 WAVRIN

Par arrêté municipal n°2022/31 du 28/01/2022, M. le Maire de la Commune de Wavrin a désigné un commissaire enquêteur et ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant le projet d'aliénation partielle du chemin rural n°6 n'étant plus affecté à l'usage du public depuis de nombreuses années.
 A cet effet, Mme MALHEIRO Jocelyne, retraitée du groupe La Banque Postale, a été désignée commissaire enquêteur.
 Le dossier d'enquête publique sera consultable en mairie de Wavrin, du mardi 22/02 au mardi 08/03/2022 inclus, soit 15 jours, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie, soit : mardi, mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, jeudi de 8h à 12h, samedi de 8h à 12h15.
 Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou en les adressant par écrit à la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention : " Ne pas ouvrir ") : A l'attention de Mme la Commissaire Enquêtrice, Mairie de Wavrin, Place de la République, CS 80070, 59536 WAVRIN Cedex.
 La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public à la mairie afin de recevoir les éventuelles déclarations orales et écrites le mardi 08/03/2022, de 14h à 17h15.
 Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice, transmis à M. le Maire dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Wavrin.

1524933700



Préfecture du Nord

Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement

Commune de GRAVELINES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE AU TITRE DES CODES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

La société FLOCRYL, dont le siège social est situé Port 8190, 8190 route départementale 601, BP 70203, 59820 GRAVELINES, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique d'exploiter deux unités de production de Flocryl VIFO pour son projet monomère phase 1 situé sur le territoire de la commune de GRAVELINES ainsi qu'un permis de construire n° 059 27 32 1000 17 déposé en mairie de GRAVELINES le 3 novembre 2021.

Ces demandes sont soumises à l'enquête publique unique en mairie de GRAVELINES pendant quarante-trois jours consécutifs, soit du 7 février à 8h30 au 21 mars 2022 à 17h00, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse à cet avis transmis le 17 mars 2021 puis le 23 novembre 2021, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, sous réserve de fermeture exceptionnelle et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet (respect des règles sanitaires en vigueur).

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://participation.proxterritoires.fr/flocryl-gravelines>
- En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à la disposition du public : flocryl-gravelines@mail.proxterritoires.fr ;
- exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par voie postale en mairie de GRAVELINES, Place Albert Denvers, rue des Clarisses, 59820 GRAVELINES à l'attention de M. le commissaire enquêteur, en précisant sur l'enveloppe : Enquête publique FLOCRYL à GRAVELINES.

L'utilisation de l'adresse par voie électronique ne permet pas de joindre des documents autre qu'au format PDF et de taille supérieure à 5 Mo, ni de respecter l'anonymat. Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur le site internet.

M. Michel DUVET, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de GRAVELINES, au lieu de consultation du dossier le lundi 7 février 2022 de 8h30 à 12h00, le mercredi 16 février 2022 de 8h30 à 12h00, le samedi 26 février 2022 de 9h00 à 12h00, le vendredi 4 mars 2022 de 13h30 à 17h00, le samedi 12 mars 2022 de 9h00 à 12h00 et le lundi 21 mars 2022 de 13h30 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/ope-industries-autorisations-2022>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean sans Peur - 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M. Philippe FANUCCI, président directeur général de la société FLOCRYL, par téléphone : 06.20.88.45.89 ou par courriel : pfanucci@snf.com.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/ope-industries-autorisations-2022>), à la préfecture du Nord, ainsi qu'en mairie de GRAVELINES pendant une durée d'un an.
 A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et le maire de GRAVELINES rendra sa décision d'accord ou de refus de permis de construire.

1524933700

LE CARNET

Avis de décès

ARNÈKE

Mgr Laurent ULRICH, archevêque de Lille
Mgr Antoine HERCQUARD, évêque auxiliaire de Lille
Mgr Gérard COLICHI, ancien évêque auxiliaire de Lille
Le père Bruno CAZIN, vicaire général
Les prêtres et diacres du diocèse de Lille,
Sa famille,
Ses amis,
confient à votre prière

Père Lucien MARCANT

Prêtre du diocèse de Lille
Successivement
Professeur à Roubaix Saint Louis et à Jean XXIII
Aumônier à la résidence des Hauts de Flandre
de Cassel
puis à la résidence Van Kempen d'Arneke
L'abbé Lucien MARCANT est décédé le jeudi 17 février 2022, dans sa 90e année et dans la 64e année de son sacerdoce.

La cérémonie religieuse se déroulera le lundi 21 février 2022, à 15 h 30, en l'église Saint-Martin d'Arneke, suivie de l'inhumation dans la sépulture dédiée.

NEUVILLE EN FERRAIN

Alain VANDENBROUCK

Ancien Cadre de l'imprimerie Georges Frères
est décédé à Tourcoing le jeudi 17 février 2022 à l'âge de 77 ans.
La cérémonie des funérailles aura lieu le mardi 22 février 2022 à 14 h 30 en la Salle des Papillons 11 rue du Vertuquet à Neuville en Ferrain, d'où son corps sera conduit à Wattrelos pour y être incinéré.

De la part de :
Iocelyne VANDENBROUCK-CABUSAT, son épouse
Nathalie VANDENBROUCK et Franck-Xavier DELCROIX
et leur famille,
sa fille et ses petits-enfants
Ses sœur, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces et filleule,
Ses cousins et toute la famille.

Dans l'attente des funérailles, Alain repose au salon funéraire Neuville 11 rue du Vertuquet à Neuville en Ferrain. Visites de 11 heures à 16 heures.

Vous pouvez laisser vos condoléances sur le site : www.pf-six.com

Pompes Funèbres Philippe SIX
11, rue du Vertuquet - Z1 - 59960 NEUVILLE-EN-FERRAIN
45, rue Pasteur - 59200 TOURCOING ☎03.20.03.08.80

LILLE

Fabien et Isabelle MAUROY-LA FORCE, son fils

Alexis MAUROY et Elodie VINCENT,
Laura MAUROY et Eric VERSEY,
Sébastien RAULIN,
ses petits-enfants

Héloïse,
Eglantine, Barthélemy,
Axel, Ivan, Gabriel,
ses arrière-petits-enfants

Et toute la famille

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Gilberte MAUROY née DEBOUDT veuve de Monsieur Pierre MAUROY

Enseignante
Officier des Palmes Académiques
survenue à Lille, le 16 février 2022, à l'âge de 95 ans.

Ses funérailles religieuses auront lieu le mardi 22 février 2022, à 14 h 30, en l'église Saint-André, rue Royale à Lille.

L'inhumation se fera dans le caveau où repose son époux, dans la stricte intimité.

Dans l'attente de ses funérailles, Madame Gilberte MAUROY repose à la Chaire Funéraire, 136 rue de Douai à Lille. Accès par digicode, se renseigner auprès de l'opérateur funéraire.
Visites : de 10 heures à 17 heures, samedi, dimanche et lundi.

Pompes Funèbres Gilles Tilly-Morand

LILLE

M. DECROO Jean-Claude, son époux
Et toute la famille,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Marie-Paule DECROO née COLBRANT

survenue à Marcq en Baroeul, le 18 février 2022, à l'âge de 79 ans.

Ses funérailles seront célébrées dans la plus stricte intimité au crématorium d'Herlies.

Selon ses volontés, son urne reposera dans le caveau famille du cimetière de Lille-Sud.



LILLE

Toute la famille vous fait part du décès de

Madame Marie MEYER née GOSSELET

survenue à Frontignan, le 15 février 2022, à l'âge de 101 ans.

Ses funérailles seront célébrées à Lille, le lundi 21 février 2022 à 14 heures en l'église du Coeur Immaculé de Marie, rue des Glycines. Assemblée à l'église à 13 h 45.
Son corps sera inhumé dans le caveau familial du cimetière de Lille Sud.

RONCHIN

Catherine et Sylvie, ses filles
Julien PLANCOQ, son petit-fils
Louise PLANCOQ, son arrière-petite-fille
Et Patrick CHARRIER, son gendre

ont la douleur de vous faire part du décès de

Lydie BURRONI épouse MAHIEU

survenue le 16 février 2022 à La Madeleine, dans sa 94e année.

La cérémonie religieuse sera célébrée à Ronchin, le 22 février 2022 à 9 h 30, en l'église du Christ Ressuscité. Madame MAHIEU rejoindra ensuite son époux au cimetière de Ronchin.

Remerciements

LILLE

Les chercheurs de l'Institut Pasteur de Lille continuent d'honorer la mémoire de

Madame Irène SLIWA

Neuf ans ont passé depuis le décès de Madame Irène SLIWA. Son geste généreux reste dans le coeur des chercheurs de l'Institut Pasteur de Lille et leur donne de la force pour continuer le combat contre les maladies.

Institut Pasteur de Lille
rue du professeur Calmette - Lille
03 20 87 73 54 - sylvie.fremaux@pasteur-lille.fr
www.pasteur-lille.fr

DUNKERQUE - RONCQ

Très touchés par les marques de sympathie témoignées lors du décès de

Monsieur Roger CORNETTE

Thérèse CORNETTE-BOURGEOIS, son épouse
Chantal et Eric CANIS-CORNETTE, ses enfants
Claire CANIS, sa petite-fille

vous remercier bien sincèrement de tout coeur.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarifcation conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Enquêtes publiques et concertations



Préfet
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture du Nord
Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement

Commune de GRAVELINES
AVIS COMPLEMENTAIRE D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral du 14 janvier 2022, une enquête publique unique est en cours concernant la demande d'autorisation environnementale et le permis de construire en vue d'exploiter deux unités de production de Flocryl VIFO par la société FLOCRYL à GRAVELINES. Dans le cadre de cette enquête, une réunion publique est organisée, par le commissaire-enquêteur, le mercredi 2 mars 2022 à 18h30 à la salle de l'Arsenal à GRAVELINES.

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Tarifcation conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Vie juridique des sociétés

Modifications/Fusions/Absorptions

Suite à l'annonce parue dans la Voix du Nord le 31/12/2022 concernant la SARL EDS PRODUCTION, il s'agit lire : La société a été immatriculée au RCS de Lille Métropole le 15/12/2021 et elle sera radiée du RCS de Douai.

VENTES ET ADJUDICATIONS JUDICIAIRES

Tarifcation conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.



Maitre Martine MESPELAERE
37, avenue Jean-Baptiste Lebas
59100 ROUBAIX
Tél. 03 28 36 94 42

A VENDRE AUX ENCHERES PUBLIQUES
AU PALAIS DE JUSTICE DE LILLE
AVENUE DU PEUPLE BELGE

LE MERCREDI 6 AVRIL 2022 A 14 HEURES

UNE MAISON A USAGE D'HABITATION SISE A ROUBAIX, 2 PLACE EDOUARD ROUSSEL DIVISEE EN 2 PARTIES : RDC PROFESSIONNEL ET ETAGES A USAGE D'HABITATION REPRISE AU CADASTRE DE LA DITE VILLE SECTION IV P228 FOUR 1 A 44 CA CLASSE ENERGIE : G

MISE A PRIX : 150 000 €
(CENT CINQUANTE MILLE EUROS)

Avec faculté de baisse du quart, puis de la moitié et enfin des 3/4 à défaut d'enchère

Visites prévues les 16 et 23 mars 2022 à 9h00

Les enchères ne seront reçues que par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de LILLE.

Le cahier des conditions de vente établi pour parvenir à cette adjudication peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de LILLE au Palais de Justice de ladite ville, Avenue du Peuple Belge (N° RG : 22/00004) ou au Cabinet de l'Avocat poursuivant la vente.

Pour tous renseignements, s'adresser à :
Maitre Martine MESPELAERE - Tél. : 03.28.36.94.42

152509560



CHER ABONNÉ

Vous avez une question
concernant votre abonnement ?
Contactez votre Service Clients

Par téléphone
en appelant le

03 66 880 200

Le phare dunkerquois du 19 janvier 2022 du 9 février 2022 du 23 février 2022

MERCREDI 19 JANVIER 2022

LES ANNONCES | 47

ANNONCES LÉGALES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement

Commune de GRAVELINES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE AU TITRE DES CODES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

La société FLOCRYL, dont le siège social est situé Port 8190, 8190 route départementale 601, BP 7003, 59820 GRAVELINES, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique d'exploiter deux unités de production de Flocryl VIFO pour son projet monomère phase 1 situé sur le territoire de la commune de GRAVELINES ainsi qu'un permis de construire n° 059 27 32 1000 17 déposé en mairie de GRAVELINES le 3 novembre 2021. Ces demandes sont soumises à l'enquête publique unique en mairie de GRAVELINES pendant quarante-trois jours consécutifs, soit du 7 février à 8h30 au 21 mars 2022 à 17h00, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse à cet avis transmis le 17 mars 2021 puis le 29 novembre 2021, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, sous réserve de fermeture exceptionnelle et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet (respect des règles sanitaires en vigueur).

Celles-ci pourront également être transmises :
- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://participation.proximiteaires.fr/flocryl-gravelines>
En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à la disposition du public : flocryl-gravelines@mail.proximiteaires.fr ;
- exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;

- par voie postale en mairie de GRAVELINES, Place Albert Denvers, rue des Clairesnes, 59820 GRAVELINES à l'attention de M. le commissaire-enquêteur, en précisant sur l'enveloppe : Enquête publique FLOCRYL à GRAVELINES.
L'utilisation de l'adresse par voie électronique ne permet pas de joindre des documents autre qu'au format PDF et de taille supérieure à 5 Mo, ni de respecter l'anonymat. Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur le site internet.
M. Michel DUVEY, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de GRAVELINES, au lieu de consultation du dossier le lundi 7 février 2022 de 8h30 à 12h00, le mercredi 16 février 2022 de 8h30 à 12h00, le samedi 26 février 2022 de 8h00 à 12h00, le vendredi 4 mars 2022 de 13h30 à 17h00, le samedi 12 mars 2022 de 8h00 à 12h00 et le lundi 21 mars 2022 de 13h30 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gov.fr/icep-industries-autorisations-2022>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean sans Peur - 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M. Philippe FANUCCI, président directeur général de la société FLOCRYL, par téléphone : 06.20.88.45.89 ou par courriel : pfanucci@flocryl.com. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gov.fr/icep-industries-autorisations-2022>), à la préfecture du Nord, ainsi qu'en mairie de GRAVELINES pendant une durée d'un an.
A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et le maire de GRAVELINES rendra sa décision d'accord ou de refus de permis de construire.

1524459300

ANNONCES

ANIMAUX

■ Donne contre bons soins, petits chapons 3 mois, toutes couleurs.
Tél. 06 68 83 26 32
1523958600

BONNES AFFAIRES

ACHATS DIVERS



■ Antiquités Brocante achète objets anciens • bibelots, vases, meubles, antiquités, objets publicitaires, religieux, collections, médailles, maillots, jouets, luminaires, cartes postales, bijoux etc. M. Guiche 06 52 68 81 84
1523231300

■ Achète anciens objets militaires guerre 14-18, 39-45, Indochine et Algérie : uniformes, casques, képis et calots, équipements, médailles, insignes, photos, diplômes, documents de soldats, malles, chaussures, cartouchères, casses, etc...
M. Guiche 06 52 68 81 84
1523231300

■ Collectionneur passionné achète uniformes allemand - américain etc... casques, digues et épées de parades 39/45 même abîmés.
M. Desbrières 07 84 66 07 26.
1524227400

■ Collectionneur passionné achète uniformes allemand - américain etc... casques, digues et épées de parades 39/45 même abîmés.
M. Desbrières 07 84 66 07 26.
1524227400



■ Rachète carillons toutes marques, même cassés, marque Westminster, Octo, jusqu'à 250€. Me cède les rhétors etc. M. Guiche 06 52 68 81 84
1524459300



■ Recherche ancien carillon mural de marque ODO WESTMINSTER, même en mauvais état.
Tél. 06 95 60 34 70.
1524222000



■ Achète mobilier des années 70-80 en bois d'Orme, table, chaise, fauteuil, tabouret, banc, banquette, bahut, étagère. Même en mauvais état. Tél. 06 95 60 34 70.
1524222000



■ Recherche mobiliers et objets de décoration achetés chez "Votre Maison" ou "Galerie St-Thérèse" à Lille dans les années 50 à 80.
Tél. 06 95 60 34 70.
1524221100



■ Achète mobilier de jardin : fauteuils, tabourets, tables et jardinières en Fibrociment ou Eternit.
Tél. 06 95 60 34 70.
1524222000

■ Antiquaire achète objets anciens, meubles, vases, statuettes, machines à coudre, objets religieux, objets en émail, cartes postales, bijoux, montres, objets militaires. 59180 Steenwerck - Tél. 06 95 16 44 54 - 09 81 26 91 36.
1524222000



■ Vds aquarium 180 litres + meuble complet, moto Mash 400, rodage terminé, 700 km, Street bike.
Tél. 06 31 21 64 68.
1524274400



■ IL ETAIT UNE HISTOIRE - LA VOITURE ? J'écris pour vous, vos souvenirs. Nous en ferons un livre destiné à ceux qui vous sont chers.
Tél. 03 21 24 96 34 - 06 88 68 79 98.
1524823000



■ Achète carillons des années 50/60 de marque ODO, Westminster, même hors d'usage, à partir de 300€, paie comptant. Je me déplace.
M. Marteau 06 68 86 07 36.
1524278700



■ Achète violons, violoncelles, contrebasses même sans cordes ou mauvais état, saxophones SELMER tous modèles (1 000€ et +) même incomplet ou à réparer.
M. Fernand 06 61 09 30 47.
1524259000



■ Collectionneur rachète carillon Westminster ODO Vedette, toutes marques, même cassé. Personne sérieuse. Me déplace. M. Hervé.
Tél. 06 60 61 78 60.
1524459300

VENTES DIVERSES

■ Vds 1 lot pour ébéniste ou menuisier. 1 lot peinture spéciale ferronnerie ou bateau. 1 lot électricien, 1 lot plomberie, 1 lot rayonnage, Long, 1,20m larg, 0,80m, H, 1,50m. Pompe profes., aspire et refoule, ach. 450€, vend. 250€. Vds outillage divers, SPA 6 places, neuf, installé mais jamais servi, ach. 540€, vend. 300€. Donne 1 kit entretien grat. (val. 50€). Tél. 06 58 29 62 84.
1524459300

DIVERS

■ Loue logement bien isolé, très bon état, salle, salon, cuisine, 2 ch., CC, fuel, garage, cour, centre village dans la Vallée de la Planquette CE-C. Loyer 550€. Tél. 06 76 85 29 91.
1524459300

■ DAME 67 ans DESIRE RENCONTRER MONSIEUR 60-80 ans.
Tél. 06 03 29 03 87.
1524044700

■ H 65 ans désire rencontrer D âge en rapport pour vivre retraite à 2, NF, sportif, attentionné, sincère.
Ecrire au journal sous réf. IND-170122.
1524082500

■ H 47 ans recherche F âge en rapport pour relation sérieuse et durable pour vie à deux. Tél. 06 62 82 86 14.
1524135900

EMPLOI

■ MONSIEUR PROPOSE SES SERVICES. cuisine, jardinage, bricolage, peinture, tapisserie, démenagement, tout travail.
1524271300

Rencontres sérieuses dans votre ville
Harmonie du Couple, une association à votre disposition pour rompre la solitude dans le Nord Pas de Calais.
Il est temps de vivre et de sortir maintenant !
Notre vifus à nous : se rencontrer, discuter, s'apprécier, et pourquoi pas s'aimer.
Pour trouver les célibataires dans votre ville Contactez-nous c'est gratuit : 07 72 77 07 22
harmoniecouple5962.com

IMMOBILIER

ACHAT
■ ACHETE MAISON OU APPART en très mauvais état (à rénover) sur le Touquet ou les environs. Paiement comptant.
Tél. 06 11 15 37 97.
1524387200

APPARTEMENTS

■ Loue appt 60m² T3, 2 ch., cuisine, s/m, salon, chauffage central gaz. 540€. Libre. Tél. 03 21 57 38 09 ou 03 21 01 26 26.
roger.berlier@orange.fr
1523807500

MAISONS PAS CHERES
www.transaxia.fr

36 - 5^e BENoit DU SAULT
Ancien bar-hôtel-restaurant à réhabiliter sur + de 2 ha
DPE non éligible
Prix : 80 000 €
Doc. couteur - 03 44 23 09 33

LOCATION

■ Loue logement bien isolé, très bon état, salle, salon, cuisine, 2 ch., CC, fuel, garage, cour, centre village dans la Vallée de la Planquette CE-C. Loyer 550€. Tél. 06 76 85 29 91.
1524459300

RENCONTRES

■ H 62 ans, attentionné et calme recherche F âge en rapport pour retraite heureuse à deux. Ecrire au journal sous réf. IND-170122
1524439200

POUR PASSER UNE PETITE ANNONCE
Paiement par carte bancaire
Contactez-nous
03 21 87 88 87

ANNONCES LÉGALES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD
Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement

Commune de GRAVELINES
AVIS COMPLÉMENTAIRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral du 14 janvier 2022, une enquête publique unique est en cours concernant la demande d'autorisation environnementale et le permis de construire en vue d'exploiter deux unités de production de Flocryl VIFO par la société FLOCRYL à GRAVELINES.

Dans le cadre de cette enquête, une réunion publique est organisée, par le commissaire-enquêteur, le mercredi 2 mars 2022 à 18h30 à la salle de l'Arsonal à GRAVELINES.

SARL ACPRAS FORMATION parti le 26/01/2022 : il y a lieu de lire : Immatriculation au RCS d'ARRAS.

ANIMAUX

■ Cause désistement, vds chiot Yorkshire mâle de 3 mois, joli, vacciné, puca, mère 2502687433022924, Siret 8317868470015. Tél. 06 12 36 69 87. 1525238800

■ A réserver, chiots Braque allemands nés le 28/01/22 n°250269590259995. Tél. 06 49 24 68 46. 1525460200

■ VDS 4 CHIOTS LABRADOR chocolats lotés n° 25026960851993, n° de portée lot 2022 004 148-2022-1, nés le 16 janvier 2022. Disponible m-mars. Super chasseurs. Vaccinés, tatoués. Tél. 06 34 27 16 98. 1525483900

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 février 2022, à CARVIN, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile d'exploitation agricole.

Dénomination : DE LA FERME DU NOYER NOIR - FERME ALEXANDRE

Siège social : CARVIN (59112), 44 rue Roger Salengro

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code Rural

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000,00 €

Gérance : Madame OBLÉ Marie-Louise demeurant à CARVIN (59112), 44 rue Roger Salengro, pour une durée indéterminée.

Les statuts contiennent les clauses d'agrément de cession des parts. La société sera immatriculée au greffe du tribunal de commerce et des sociétés de LILLE METROPOLE.

Pour avis, La gérance. 1525347000

BONNES AFFAIRES

ACHATS DIVERS

■ Antiquaire achète objets anciens, meubles, vases, statues, machine à coudre, objets religieux, objets en émail, cartes postales, bijoux, montres, objets militaires. 59180 Steenwerck - Tél. 06 95 16 44 54 - 09 81 26 91 36. 1524225000

SCI RIEZ-BAILLEUL

SCI au capital de 914,69 €

Siège social : 12 place Jules Guesde - 59080 ARMENTIÈRES

431 805 805 RCS LILLE METROPOLE

DISSOLUTION

Aux termes de l'AGE du 31/12/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31/12/2021, et sa mise en liquidation. A été nommé liquidateur M. Gérard DESCATOIRE demeurant 21 rue Martin Meaux, 62136 RICHEBOURG avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 21 rue Martin Meaux, 62136 RICHEBOURG adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de LILLE METROPOLE.

M. Gérard Descatoire, liquidateur. 1525324700

■ Rachète carillons toutes marques, même cassés, marque Westminster, Oco, jusqu'à 400€. Me déplace. Pers. sérieuse. M. Hervé. Tél. 06 60 61 78 60. 1525462700

■ Antiquités Brocante achète objets anciens : bibelots, vases, maudles, antiquités, objets publicitaires, religieux, collections, médailles, mailles, jouets, luminaires, cartes postales, photos, etc... M. Guche 06 52 68 81 82. 1525261600

ELECTROMENAGER

■ Cause démantèlement, vds frigo américain : 500€ à débattre. Tél. 06 58 29 62 84. 1525276900

VENTES DIVERSES

■ Collectionneur rachète carillon Westminster ODO Vedetta, toutes marques, même cassé. Personne sérieuse. Me déplace. M. Hervé. Tél. 06 60 61 78 60. 1525262600

■ Cause démantèlement et beau-coup plus petit, vds surplus d'outillage en état de marche, à venir voir sur place. Petits prix. Tél. 06 58 29 62 84. 1525269800

RECHERCHE VIEUX INSTRUMENTS DE MUSIQUE

violin, violoncelle, tableau garniture, objet rare, etc... Tél. 06 26 47 65 69. 1525379900

■ Recherche ancien saxophone SELMER, clarinette, ancien violon, violoncelle. Tél. 06 95 60 34 70. 1525459200

■ Vds pompe professionnelle aspire et refoule, achetée 450€, vendue 250€. Tél. 06 58 29 62 84. 1525276900

■ Vds matelas et sommiers neufs encore emballés 140 x 190. Prix : 250€. Livraison possible. Tél. 07 56 84 58 09. 1525292800

BONNES AFFAIRES

■ Recherche ancien carillon mural de marque ODO WESTMINSTER, même en mauvais état. Tél. 06 95 60 34 70. 1525460200

■ Vds insert + 6 à 7 stères de bois : 200€. Tél. 06 58 29 62 84. 1525432000

■ Particulier, ACHETE MAISON OU APPART en très mauvais état (à réparer) sur le Touquet ou les environs. Paiement comptant. Tél. 06 11 15 37 97. 1524983900

DIVERS

■ Couple sérieux CHERCHE A ACHETER EN VIAGER pour un placement à long terme sur le Touquet ou ses environs. UN APPART OU UNE MAISON. Libre ou occupé. Avec ou sans travaux. Discretion assurée. Ecrire au journal ref: TMB0902 qui transmettra. 1524983900

■ Particulier, ACHETE MAISON OU APPART en très mauvais état (à réparer) sur le Touquet ou les environs. Paiement comptant. Tél. 06 11 15 37 97. 1524983900

RENCONTRES

■ H 48 ans recherche F, âge en rapport, pour relation sérieuse et durable, pour vie à deux. Tél. 06 62 52 56 14. 1524811800

RECHERCHE VIEUX INSTRUMENTS DE MUSIQUE

violin, violoncelle, tableau garniture, objet rare, etc... Tél. 06 26 47 65 69. 1525379900

RECHERCHE VIEUX INSTRUMENTS DE MUSIQUE

violin, violoncelle, tableau garniture, objet rare, etc... Tél. 06 26 47 65 69. 1525379900

■ Vds pompe professionnelle aspire et refoule, achetée 450€, vendue 250€. Tél. 06 58 29 62 84. 1525276900

■ Vds matelas et sommiers neufs encore emballés 140 x 190. Prix : 250€. Livraison possible. Tél. 07 56 84 58 09. 1525292800

■ Recherche ancien carillon mural de marque ODO WESTMINSTER, même en mauvais état. Tél. 06 95 60 34 70. 1525460200

■ Vds insert + 6 à 7 stères de bois : 200€. Tél. 06 58 29 62 84. 1525432000

■ Particulier, ACHETE MAISON OU APPART en très mauvais état (à réparer) sur le Touquet ou les environs. Paiement comptant. Tél. 06 11 15 37 97. 1524983900

DIVERS

■ Couple sérieux CHERCHE A ACHETER EN VIAGER pour un placement à long terme sur le Touquet ou ses environs. UN APPART OU UNE MAISON. Libre ou occupé. Avec ou sans travaux. Discretion assurée. Ecrire au journal ref: TMB0902 qui transmettra. 1524983900

■ Particulier, ACHETE MAISON OU APPART en très mauvais état (à réparer) sur le Touquet ou les environs. Paiement comptant. Tél. 06 11 15 37 97. 1524983900

RENCONTRES

■ H 48 ans recherche F, âge en rapport, pour relation sérieuse et durable, pour vie à deux. Tél. 06 62 52 56 14. 1524811800

■ HOMME 40 ans, physique agréable CHERCHE MEME FEMME pour sorties et plus si affinités. Annonce sérieuse. Etude toutes propositions. Tél. 06 80 73 50 98. 1525254400

Rencontres sérieuses dans votre ville

Harmonie du Couple, une association à votre disposition pour rompre la solitude dans le Nord Pas de Calais. Il est temps de vivre et de sortir maintenant ! Notre virus à nous : se rencontrer, discuter, s'apprécier, et pourquoi pas s'aimer. Pour trouver les célibataires dans votre ville Contactez-nous c'est gratuit : 07 72 77 07 22 harmoniecouple5962.com

EMPLOI

Restez connecté avec votre actu

Flandres

Phare

DEMANDES

■ JARDINIER EXPERIMENTE, vous proposez ses services pour l'entretien de vos jardins. CESU, 15 euros/h, 15 kms autour de Wormhout. Tél. : 06.15.96.25.96. 1525471800

MAISONS PAS CHERES

www.transaxia.fr

58 - LUZY

Maison indépendante sur 455 m² de terrain DPE non éligible

Prix : 29 000 €

Doc. couleur - 02 48 23 09 33

IMMOBILIER

ACHAT

■ Couple sérieux CHERCHE A ACHETER EN VIAGER pour un placement à long terme sur le Touquet ou ses environs. UN APPART OU UNE MAISON. Libre ou occupé. Avec ou sans travaux. Discretion assurée. Ecrire au journal ref: TMB0902 qui transmettra. 1524983900

■ Manon jeune femme, 29a, célibataire depuis octobre, je ch un hom relation stable. Photo disp au 08.95.07.31.87 (0.80 c./mn) 1525288000

■ Femme la cinquantaine ch aventure d'un soir. Mon tel au 08.95.69.14.06 (0.80 c./mn) 1525208100


APPARTEMENTS

■ Loue appt 60m² T3, 2 ch, cuisine, s'am, salon, chauffage central gaz, 540€. Libre. Tél. 03 21 57 38 09 ou 03 21 01 29 26. roger.berrier@orange.fr 1524559900

■ HOMME 44 ans, divorcé, CHERCHE FEMME 35 à 45 ans, POUR RELATION SERIEUSE. Tél. : 06.45.11.14.03. 1525254400

■ M 66 ans, veuf, dynamique, facile à vivre, désire rencontrer D de préférence entre 70 et 75 ans, pour moments agréables, resto, voyage + si affinités. Ecrire au journal qui transmettra sous ref. n°390. 1525282800

5-Affichage en mairies


**PREFET
DU NORD**
*L'Etat
agit
pour vous*

Préfecture du Nord

Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement

Commune de GRAVELINES

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE AU TITRE DES CODES DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'URBANISME**

La société FLOCRYL, dont le siège social est situé Port 8190, 8190 route départementale 601, BP 70203, 59820 GRAVELINES, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique d'exploiter deux unités de production de Flocryl VIFO pour son projet monomère phase 1 situé sur le territoire de la commune de GRAVELINES ainsi qu'un permis de construire n° 059 27 32 1000 17 déposé en mairie de GRAVELINES le 3 novembre 2021.

Ces demandes sont soumises à l'enquête publique unique en mairie de GRAVELINES pendant quarante-trois jours consécutifs, soit du 7 février à 8h30 au 21 mars 2022 à 17h00, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse à cet avis transmis le 17 mars 2021 puis le 29 novembre 2021, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, sous réserve de fermeture exceptionnelle et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet (respect des règles sanitaires en vigueur).

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://participation.proxiterritoires.fr/flocryl-gravelines> ;
- En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à la disposition du public : flocryl-gravelines@mail.proxiterritoires.fr ;
- exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par voie postale en mairie de GRAVELINES, Place Albert Denvers, rue des Clarisses, 59820 GRAVELINES à l'attention de M. le commissaire enquêteur, en précisant sur l'enveloppe : Enquête publique FLOCRYL à GRAVELINES.

L'utilisation de l'adresse par voie électronique ne permet pas de joindre des documents autre qu'au format PDF et de taille supérieure à 5 Mo, ni de respecter l'anonymat. Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur le site internet.

M. Michel DUVET, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de GRAVELINES, au lieu de consultation du dossier le lundi 7 février 2022 de 8h30 à 12h00, le mercredi 16 février 2022 de 8h30 à 12h00, le samedi 26 février 2022 de 9h00 à 12h00, le vendredi 4 mars 2022 de 13h30 à 17h00, le samedi 12 mars 2022 de 9h00 à 12h00 et le lundi 21 mars 2022 de 13h30 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/cpe-industries-autorisations-2022>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean sans Peur - 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M. Philippe FANUCCI, président directeur général de la société FLOCRYL, par téléphone : 06.20.88.45.89 ou par courriel : pfanucci@anf.com.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/cpe-industries-autorisations-2022>), à la préfecture du Nord, ainsi qu'en mairie de GRAVELINES pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et le maire de GRAVELINES rendra sa décision d'accord ou de refus de permis de construire.

ANCIENNE
6 FEVRIER 2022
A 16H

APP. de la 14/01/2022

**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrivée du courrier le

14 JAN. 2022

Mairie - CRAYWICK

Préfecture du Nord

Secrétariat général
Direction de la coordination
des politiques interministérielles
Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement
Ref: DOPHICPEJUV

ARRÊTÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
sur les demandes présentées par la société FLOCRYL en vue d'obtenir
l'autorisation environnementale unique relative à l'exploitation de deux unités de production
de Flocryl VIFO pour son projet monomère phase 1 et le permis de construire
situés sur le territoire de la commune de GRAVELINES

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-3 à L. 123-18, L. 181-10, L. 512-1, R. 123-3 à R. 123-27 et R. 181-36 à R. 181-38 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 421-1 et suivants, L. 425-1, L. 425-14, R. 421-1 et R. 423-67 ;

Vu l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale et notamment l'article 15 ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale ;

Vu le décret n° 2021-699 modifié du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, M. Georges-François LECLERC ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2021 portant délégation de signature à Mme Astrid TOMBEUX, directrice de la coordination des politiques interministérielles à la préfecture du Nord, ainsi qu'à l'ensemble des personnes placées sous son autorité ;

Vu le récépissé de dépôt de la demande de permis de construire ou de permis d'aménager n° 059 27 32 1000 17 du 3 novembre 2021 de la mairie de GRAVELINES ;

Vu la demande présentée le 23 juillet 2020 et complétée les 17 mars 2021 et 28 novembre 2021 par la société FLOCRYL dont le siège social est situé port 8190, 8190 route départementale 601, BP 70203, 59820 GRAVELINES en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique d'exploiter deux unités de production de Flocryl VIFO pour son projet monomère phase 1 situé sur le territoire de la commune de GRAVELINES à la même adresse ;

Vu les études d'impact et de dangers et les pièces du dossier produit à l'appui de cette demande ;

L
r
o
M
G
16
13
Per
sen
Un
aux
à 12
Des
prési
D'IBUS
Le
du Nord
A l'ISSUE
d'exploita
GRAVELIN

**PREFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement

Commune de GRAVELINES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE AU TITRE DES CODES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

La société FLOCRYL, dont le siège social est situé Port 8190, 8190 route départementale 601, BP 70203, 59820 GRAVELINES, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique d'exploiter deux unités de production de Flocryl VIFO pour son projet monomère phase 1 situé sur le territoire de la commune de GRAVELINES ainsi qu'un permis de construire n° 059 27 32 1000 17 déposé en mairie de GRAVELINES le 5 novembre 2021.

Ces demandes sont soumises à l'enquête publique unique en mairie de GRAVELINES pendant quarante-trois jours consécutifs, soit du 7 février à 8h30 au 21 mars 2022 à 17h00, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse à cet avis transmis le 17 mars 2021 puis le 29 novembre 2021, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, sous réserve de fermeture exceptionnelle et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet (respect des règles sanitaires en vigueur).

Celles-ci pourront également être transmises

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://participation.proxterritoires.fr/flocryl-gravelines>
- En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à la disposition du public : flocrylgravelines@mail.proxterritoires.fr ;
- exceptionnellement de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par voie postale en mairie de GRAVELINES, Place Albert Denvers, rue des Clansses, 59820 GRAVELINES à l'attention de M. le commissaire enquêteur, en précisant sur l'enveloppe : Enquête publique FLOCRYL à GRAVELINES.

L'utilisation de l'adresse par voie électronique ne permet pas de joindre des documents autre qu'au format PDF et de taille supérieure à 5 Mo, ni de respecter l'anonymat. Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur le site internet.

M. Michel DUVET, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de GRAVELINES, au lieu de consultation du dossier le lundi 7 février 2022 de 8h30 à 12h00, le mercredi 16 février 2022 de 8h30 à 12h00, le samedi 26 février 2022 de 9h00 à 12h00, le vendredi 4 mars 2022 de 13h30 à 17h00, le samedi 12 mars 2022 de 9h00 à 12h00 et le lundi 21 mars 2022 de 13h30 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/lepe-industries-autorisations-2022>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12, rue Jean sans Peur - 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M. Philippe FANUCCI, président directeur général de la société FLOCRYL, par téléphone : 06 20 88 45 99 ou par courriel : pfanucci@flocryl.com.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/lepe-industries-autorisations-2022>), à la préfecture du Nord, ainsi qu'en mairie de GRAVELINES pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et le maire de GRAVELINES rendra sa décision d'accord ou de refus de permis de construire.

L'utilisation de l'adresse par voie électronique ne permet pas de joindre des documents autre qu'au format PDF et de taille supérieure à 5 Mo, ni de respecter l'anonymat. Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur le site internet.

Le commissaire enquêteur peut décider de la prolongation de l'enquête, qui doit alors être notifiée au préfet du Nord au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête et portée à la connaissance du public au plus tard à la date initiale de fin d'enquête.

CHAPITRE 4 – CLOTURE DE L'ENQUETE

Après clôture de l'enquête le 21 mars 2022 à 17h00, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le demandeur et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans le procès verbal, en l'invitant à produire dans un délai maximum de 15 jours, ses observations éventuelles.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur enverra au préfet du Nord, sous-couvert du sous-préfet de DUNKERQUE, le dossier de l'enquête comprenant le registre accompagné des observations du public ainsi que son rapport et ses conclusions motivées. Ces derniers documents **signés** devront également être transmis par voie numérique (messagerie électronique) ou joints en version dématérialisée sur clé USB. Ce délai pourra être reporté sur la demande argumentée du commissaire enquêteur et après avis de l'exploitant. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022>), à la préfecture du Nord ainsi que dans la mairie siège de l'enquête publique pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et le maire de GRAVELINES rendra sa décision d'accord ou de refus de permis de construire.

Les conseils municipaux de GRAVELINES (commune d'installation), SAINT-GEORGES SUR L'AA, CRAYWICK, BOURBOURG et LOON-PLAGE (communes de rayon dont une partie du territoire est située à moins de 3 kilomètres des limites de l'exploitation envisagée), pourront formuler leur avis sur la demande d'autorisation des ouvertures de l'enquête.

Ces avis ne pourront toutefois être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.


CHAPITRE 5 – NOTIFICATIONS

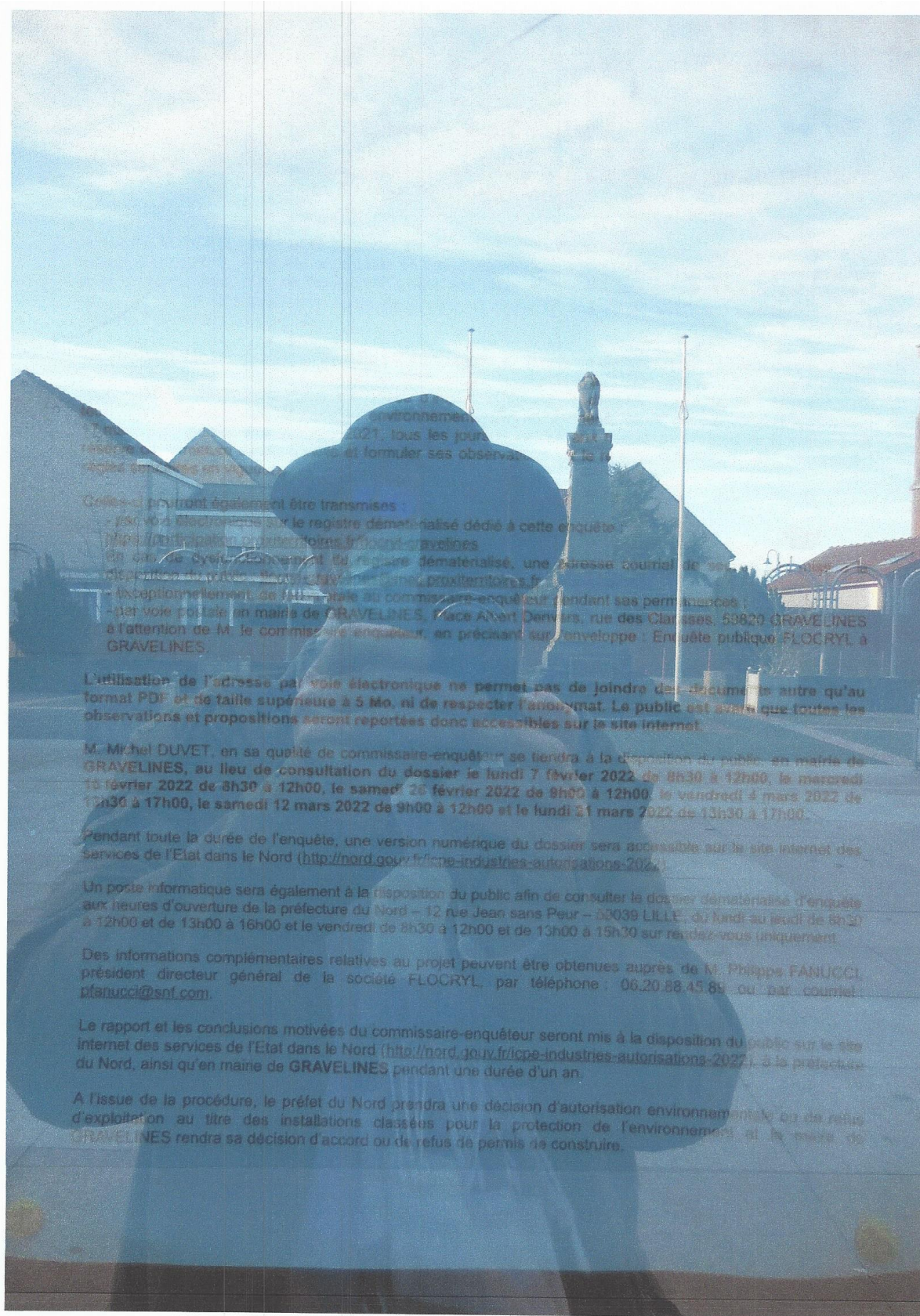
Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le sous-préfet de DUNKERQUE sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et dont copie sera adressée :

- aux maires de GRAVELINES, SAINT-GEORGES SUR L'AA, CRAYWICK, BOURBOURG et LOON-PLAGE
- à Monsieur Michel DUVET, commissaire-enquêteur
- au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts-de-France chargé du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

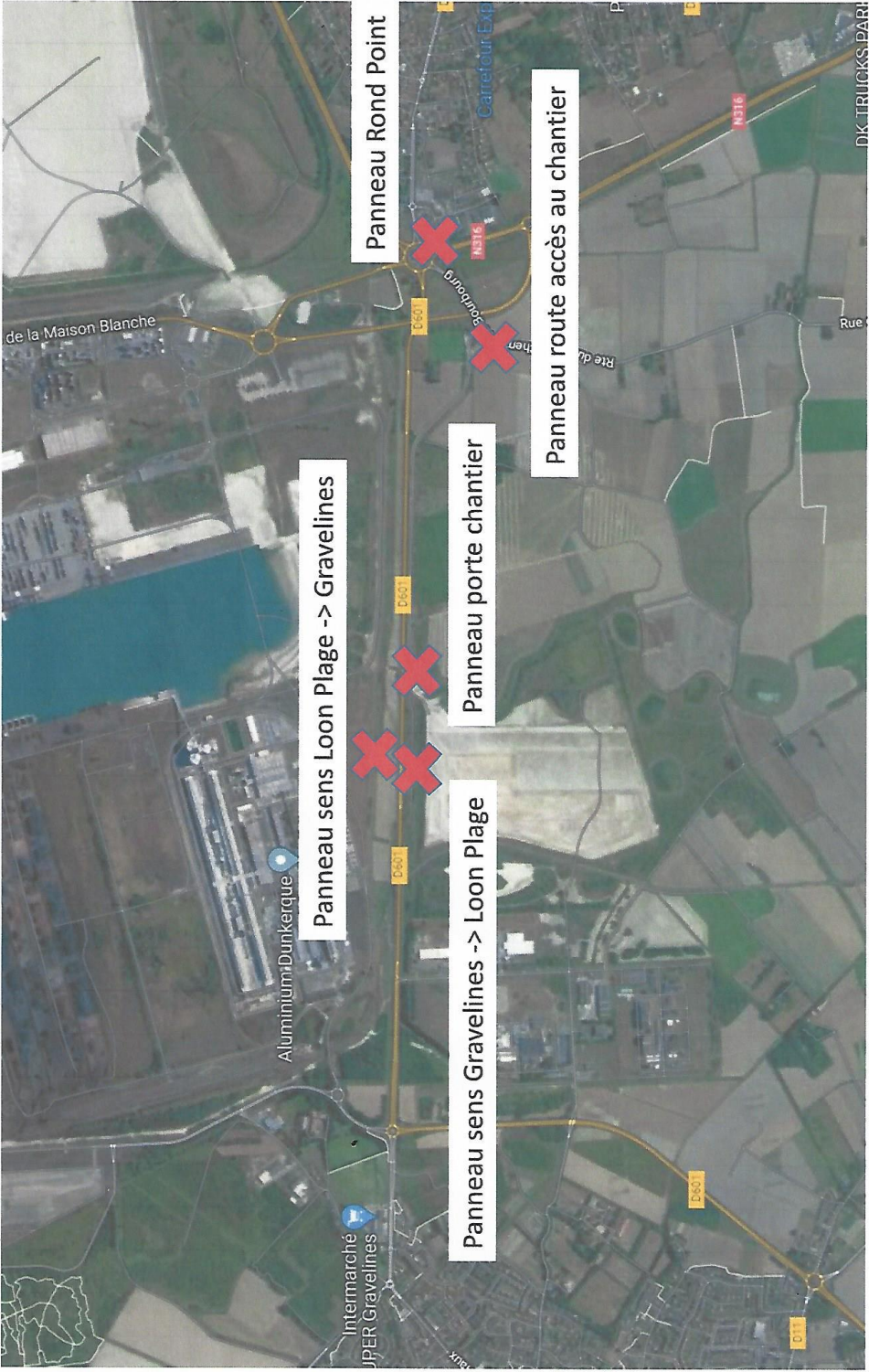
Fait à Lille, le 14 JAN 2022

Pour le préfet et par délégation
La directrice


Astrid TOMBEUX



6- Affichage sur site + constat de huissier



**Société Civile Professionnelle
DEKINDT Alexandre - MATHIEU Pierre
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
contact@dekindt-mathieu-huissiers.fr**

9 rue Saint Eloi
59140 DUNKERQUE
03.28.66.73.51

1 rue Saint Eloi
62500 SAINT-OMER
03.91.92.65.48

7 rue de Calais
59820 GRAVELINES
03.28.23.12.98

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
LE TRENTE ET UN JANVIER**

A LA REQUETE DE :

La SA SNF dont le siège social sis rue Adrienne Bolland, ZAC de Milieux, 42163 ANDREZIEUX Cedex, prise en la personne de son Directeur Général, domicilié en cette qualité audit siège, représentée par Monsieur Philippe FANUCCI, Chef de Projet,

LEQUEL ME REQUIERT :

Dans le cadre d'un projet de construction sur la commune de GRAVELINES (59820), de constater l'affichage d'un avis d'enquête publique apposé à 5 emplacements, au niveau des communes de LOON-PLAGE (59279) et de GRAVELINES (59820).

Déférant à cette réquisition,

Je, **Pierre MATHIEU**, Huissier de Justice associé au sein de la S.C.P DEKINDT Alexandre, MATHIEU Pierre, Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice à la résidence de SAINT-OMER (62500), 1 rue Saint-Eloi ;

Me suis rendu ce jour me suis rendu sur les communes de LOON-PLAGE (59279) et de GRAVELINES (59820), et là étant,

J'ai procédé aux constatations suivantes :

Me suis transporté sur la commune de LOON-PLAGE (59279), au niveau du rond-point de la Maison Blanche (coordonnées GPS : Latitude 50.994869 et Longitude 2.200641), où étant, j'ai constaté l'affichage de l'avis d'enquête publique de la SA SNF sur un panneau visible et lisible du public. (cf. photos 1 et 2)



Photo 1

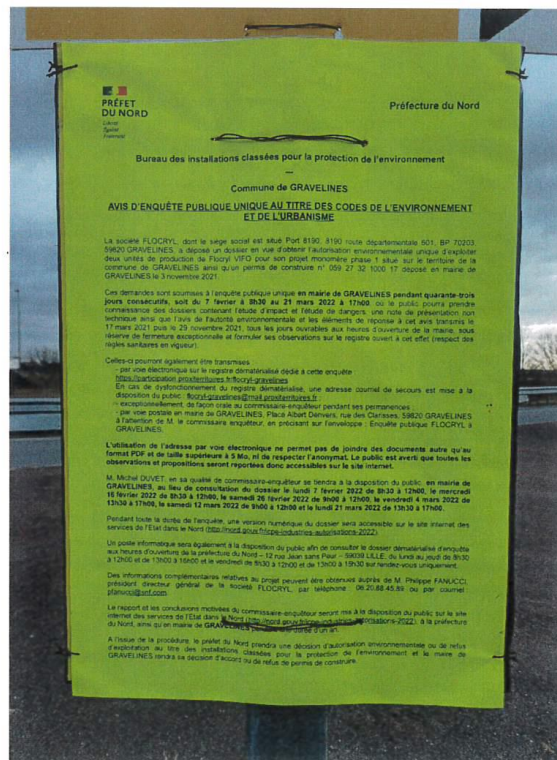


Photo 2

Je me suis ensuite transporté route du Vieux Chemin de Bourbourg sur la commune de LOON-PLAGE (59279), (coordonnées GPS : Latitude 50.992795 et Longitude 2,196626), où étant, j'ai constaté l'affichage de l'avis d'enquête publique de la SA SNF sur un panneau visible et lisible du public. (cf. photos 3 et 4)



Photo 3



Photo 4

Je me suis ensuite transporté au niveau du nouveau rond-point situé sur la D601, dans le sens LOON-PLAGE vers GRAVELINES, (coordonnées GPS : Latitude 50.995767 et Longitude 2.173984), où étant, j'ai constaté l'affichage de l'avis d'enquête publique de la SA SNF sur un panneau visible et lisible du public. (cf. photos 5 et 6)



Photo 5

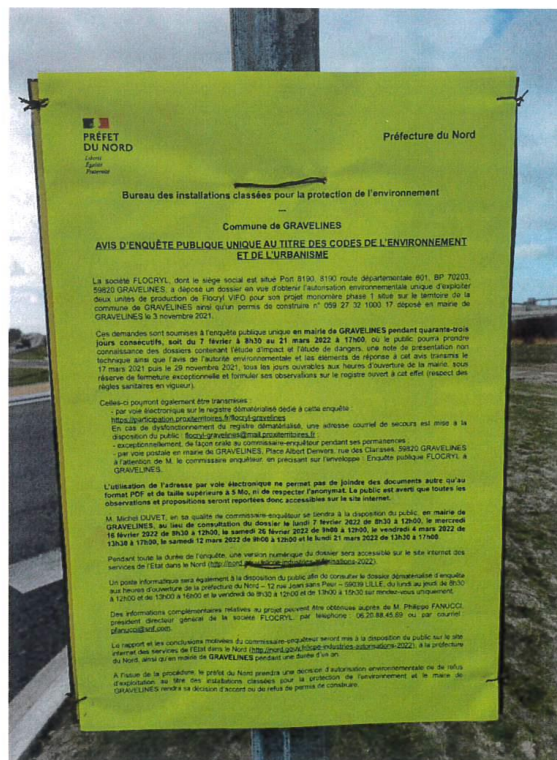


Photo 6

Puis, je me suis rendu au niveau du nouveau rond-point situé sur la D601, dans le sens GRAVELINES vers LOON-PLAGE, (coordonnées GPS : Latitude 50.996008 et Longitude 2.174658), où étant, j'ai constaté l'affichage de l'avis d'enquête publique de la SA SNF sur un panneau visible et lisible du public. (cf. photos 7 et 8)



Photo 7



Photo 8

Enfin, je me suis transporté au niveau de l'entrée du chantier situé le long de la D601 à LOON-PLAGE, (coordonnées GPS : Latitude 50.995621 et Longitude 2.178184), où étant, j'ai constaté l'affichage de l'avis d'enquête publique de la SA SNF sur un panneau visible et lisible du public. (cf. photos 9 et 10)



Photo 9



Photo 10

J'annexe en fin d'acte l'avis d'enquête publique précité.

Puis plus rien n'étant à constater, je me suis retiré et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.

POUR COPIE CONFORME



Pierre MATHIEU
Huissier de Justice

7-Annonce de réunion publique mairie de Gravelines

20/02/2022 06:58

FB réunion Publique.PNG

Ville de Gravelines
23 h · 🌐

[Réunion Publique]

Concernant l'enquête publique unique en cours sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter deux unités de production de Flocryl VIFO pour son projet monomère phase 1, une réunion publique se déroulera le **mercredi 2 mars 2022** à 18h30 à Gravelines Scène Vauban.

PRÉFET DU NORD
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement

...

Commune de GRAVELINES

AVIS COMPLÉMENTAIRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral du 14 janvier 2022, une enquête publique unique est en cours concernant la demande d'autorisation environnementale et le permis de construire en vue d'exploiter deux unités de production de Flocryl VIFO par la société FLOCRYL à GRAVELINES.

Dans le cadre de cette enquête, une réunion publique est organisée, par le commissaire-enquêteur, le mercredi 2 mars 2022 à 18h30 à la salle de l'Arsenal à GRAVELINES.

Constant Vendeville et 2 autres personnes 7 partages

J'aime Commenter Partager

<https://mail.google.com/mail/u/0/?iab=rm&ogbi#inboxFMIfcgzGmvBjWZMKDHtBpvKpGjgJNv?projector=1&messageParId=0.1>

8-PV de réunion publique

Le mercredi 2 mars 2022, une réunion publique a été organisée par le commissaire enquêteur à 18h30 à la salle de l'Arsenal à Gravelines. La gestion des moyens matériels, enregistrements, documents à disposition du public, projection vidéo ont été assurés par le service technique de la ville de Gravelines et la SPPPI. Cette réunion publique a réuni 56 personnes. Le commissaire enquêteur a ouvert cette réunion et a passé la parole à Monsieur Daniel WILMOT, adjoint au développement économique.

A l'aide d'un diaporama, un rappel des modalités de l'enquête publique a été faite par le commissaire enquêteur, ensuite Monsieur Philippe FANUCCI, président directeur général FLOCRYL et Monsieur Yann GUEHO responsable HSE de SNF FLOCRYL ont présenté le projet monomères à l'aide d'un diaporama et d'une vidéo.

Un échange avec le public a ensuite débuté dans une très bonne ambiance. Le commissaire a répondu à une question concernant la portée de son avis dans cette enquête publique. Les représentants de SNF FLOCRYL ont répondu aux questions concernant les thèmes suivants : l'emploi, le mode de recrutement du personnel, le trafic routier déjà saturé dans cette zone industrielle, la consommation d'eau, les besoins en gaz et électricité, pourquoi avoir chois le site du port de Dunkerque pour implanter cette usine, comment se positionner pour les éventuels appels d'offre pour ce chantier, l'investissement projeté, les mesures de prévention en cas d'accident.

Le maître d'ouvrage a répondu à l'ensemble des questions et a fait l'historique de la société depuis sa création en 1978.

Monsieur Bertrand RINGOT Maire de Gravelines, a clôturé la réunion en affirmant se réjouir de l'arrivée de la société FLOCRYL sur le territoire de Gravelines en précisant qu'il avait visité le siège de l'entreprise à Andrézieux, en France.

La réunion publique s'est terminée à 20h15. Les supports par « powerpoint » des intervenants ainsi qu'une copie de l'enregistrement sonore sont joints au présent rapport en annexe.

Réunion d'information et d'échange sur le projet de construction d'une unité de production de polyacrylamides FLOCRYL à Gravelines (59)

Mercredi 02 mars 2022 à 18 heures 30

Salle de l'Arsenal de Gravelines

Déroulement de la réunion

Mot d'accueil de Monsieur Ringot Maire de Gravelines

- Rappel du Commissaire enquêteur sur les règles de l'enquête publique.
- Présentation du projet par Messieurs Philippe FANUCCI et Yann GUEHO de la SA SNF FLOCRYL, porteurs du projet.
- Echanges avec le public.

Accueil par Monsieur Michel Duvet, commissaire enquêteur

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, bonsoir et bienvenue dans cette salle de l'Arsenal de Gravelines.

Réunion organisée par le commissaire enquêteur

Moyens techniques du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles
(SPPPI) Rue du Pont de Pierre- B.P. 100 94- 59820 GRAVELINES

Pourquoi une réunion publique ?

L'organisation d'une réunion d'information et d'échange est une phase importante de démocratisation de la procédure d'enquête publique.

Avant-propos sur l'enquête publique

L'enquête publique est une procédure ouverte à tous et à toutes et sans aucune restriction qui permet au public d'être informé et d'exprimer ses appréciations, suggestions, contre-propositions sur un registre d'enquête. C'est un moment important de la vie démocratique et participative.

L'objet de l'enquête publique

Enquête publique du Lundi 07 février au Lundi 21 mars 2022

portant sur la demande d'autorisation d'exploiter une unité de production de polyacrylamides FLOCRYL à Gravelines au titre des rubriques des nomenclatures des installations classées pour la protection de l'environnement et de la « loi sur l'eau », ainsi que diverses activités soumises à enregistrement ou déclaration et à l'instauration de servitudes d'utilité publique sur le territoire des communes de Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges-sur-l'Aa, Craywick et Bourbourg.

Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement de type SEVESO Seuil haut.

La publicité de l'enquête

Officiellement, elle est de trois ordres :

- Les parutions légales dans la presse.
- L'affichage de l'avis de mise à l'enquête publique dans les mairies concernées et sur les lieux de l'enquête.
- L'avis de mise à l'enquête publique est publié sur le site Internet de la Préfecture du Nord à l'adresse suivante : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022>
- Le registre numérique : <https://participation.proxiterritoires.fr/flocryl-gravelines>

Le dossier d'enquête publique

Un dossier papier et un dossier informatique sont à la disposition du public à la mairie de Gravelines pendant toute la durée de l'enquête publique, soit du 07 février au 21 mars 2022 inclus, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Un dossier informatique est consultable dans les mairies de Loon -Plage, Saint-Georges-sur-l'Aa, Craywick et Bourbourg aux jours et heures d'ouverture des mairies.

Le dossier est également consultable sur le site Internet de la Préfecture à l'adresse suivante : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022>

Et au registre numérique: <https://participation.proxiterritoires.fr/flocryl-gravelines>

Ce dossier comprend au minimum un résumé non technique, une étude d'impact, une étude de dangers et l'avis de l'autorité environnementale ainsi que les réponses du pétitionnaire

Toute personne peut par ailleurs, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture du Nord, service des installations classées.

Les permanences du commissaire enquêteur

- Le lundi 07 février 2022 de 08 h 30 à 12 h 00
- Le mercredi 16 février 2022 de 08 h 30 à 12 h 00
- Le samedi 26 février 2022 de 09 h 00 à 12 h 00
- Le vendredi 04 mars 2022 de 13h 30 à 17 h 00
- Le samedi 12 mars 2022 de 09 h à 12 h 00
- Le lundi 21 mars 2022 de 13 h 30 à 17 h 00

Prolongation de l'enquête publique

Dans notre cas, l'enquête publique est déjà obligatoirement d'une durée de six semaines au lieu du mois habituel et six permanences sont programmées. Ace jour il n'est pas prévu de prolongation de l'enquête publique.

Le recueil des observations

Un registre d'enquête est mis à la disposition du public en mairie de Gravelines (commune d'implantation). Toutes personnes peut s'exprimer sur ce registre même celles qui n'habitent pas les communes concernées par l'enquête.

Vous pouvez exprimer votre avis directement sur le registre en mairie aux jours et heures d'ouverture du public. Il est préférable d'indiquer votre identité (nom, prénom, adresse) et de dater et signer, mais vous pouvez le faire anonymement.

Vous pouvez me rencontrer lors des permanences et déposer vos observations oralement ou par écrit sur le registre.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous avez la possibilité de faire un courrier, sous pli cacheté, **à l'attention du commissaire enquêteur** en le déposant en mairie ou l'envoyant par voie postale à l'adresse de la mairie de Gravelines.

Vous pouvez déposer vos observations par voie électronique aux adresses suivantes
flocryl-gravelines@mail.proxiterritoire.fr
<https://participation.proxiterritoires.fr/flocryl-gravelines>

Le mémoire en réponse

C'est la réponse du maître d'ouvrage aux observations déposées par le public pendant l'enquête publique.

Le rapport du commissaire enquêteur

Le rapport comporte trois parties :

- La présentation du projet, c'est un résumé du dossier d'enquête.
- Le déroulement de l'enquête qui relate toutes les phases de l'enquête publique.
- La contribution publique qui comprend l'avis de l'autorité environnementale, les avis des personnes publiques associées (services de l'Etat), les observations du public et la réponse du maître d'ouvrage.

Le rapport du commissaire enquêteur

Le rapport comporte trois parties :

- La présentation du projet, c'est un résumé du dossier d'enquête.
- Le déroulement de l'enquête qui relate toutes les phases de l'enquête publique.
- La contribution publique qui comprend l'avis de l'autorité environnementale, les avis des personnes publiques associées (services de l'Etat), les observations du public et la réponse du maître d'ouvrage.

L'avis du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur émet un avis motivés qui peut être un :

- AVIS FAVORABLE
- AVIS FAVORABLE assorti de recommandations (non obligatoires)
- AVIS FAVORABLE avec réserves (en droit, si les réserves ne sont pas levées, c'est un avis défavorable)
- AVIS DEFAVORABLE



Extension du site de Gravelines
Port de Dunkerque
Projet Monomères



*Les
présentateurs*



Philippe FANUCCI
Président Directeur Général
FLOCRYL

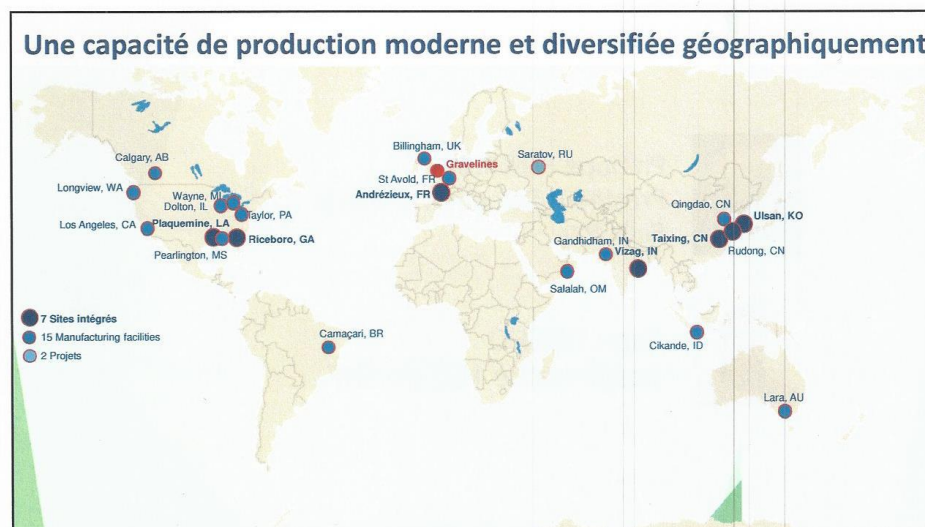


Yann GUEHO
Responsable HSE de SNF

Contexte général du projet

- ▶ FLOCRYL sas est une filiale à 100% du groupe SNF, groupe Français, premier producteur mondial de polymères hydrosolubles
- ▶ Ces polymères hydrosolubles sont employés dans tous les domaines où l'eau est présente : la production d'eau potable, le traitement des eaux résiduaires, la déshydratation des boues, l'extraction de pétrole et de gaz, l'exploitation minière, l'agriculture, la fabrication de papier, de textile ou de produits cosmétiques.
- ▶ Le groupe SNF emploie plus de 6600 personnes dans le Monde - 1400 en France
- ▶ Son Chiffre d'affaire était d'environ 3 Milliard d'Euro en 2020 avec plus de 350 000 clients
- ▶ SNF représente 47 % de part de marchés dans le monde et possède 22 sites de production dans le monde
- ▶ La rupture d'approvisionnement des produits fournis par SNF peut avoir un effet domino sur le tissu industriel national ou international (arrêt de stations d'épuration pouvant conduire à une pollution majeure)

SNF FLOCRYL



Réduire l'impact environnemental de notre activité

- Les produits SNF aident à préserver les ressources naturelles.
- Nos processus de fabrication sont conçus pour minimiser l'impact environnemental de nos opérations.
- Notre principal monomère est produit enzymatiquement. Ce procédé de catalyse biologique nous place comme pionniers de la chimie douce.
- SNF améliore constamment ses processus et de nombreux changements ont été apportés à nos usines afin de limiter les déchets et les rejets.
- Les processus qui consomment de grandes quantités d'eau ont été éliminés, ce qui a diminué notre consommation d'eau depuis dix ans.
- Des projets de R&D sont à l'étude pour développer des polymères plus respectueux de l'environnement en utilisant des matières premières spécifiquement renouvelables et augmenter la biodégradabilité.

Le Groupe et l'environnement

SNF
WATER SCIENCE

SNF FLOCRYL

Créer des emplois locaux et jouer un rôle d'entreprise citoyenne

- La capacité du Groupe à grandir est liée au maintien et au développement de ses fournisseurs et sous-traitants, dont les propres expertises et savoir-faire ainsi que les succès contribuent à ceux de SNF.
- Les pratiques sociales et environnementales de ces interlocuteurs doivent être indiscutables.
- Conscient de sa responsabilité en matière de contribution au développement des territoires, le Groupe crée des emplois locaux et joue un rôle d'entreprise citoyenne là où il opère.

Le Groupe et l'environnement

FLOCRYL a participé au Projet de plantation de 20 000 arbres sur Gravelines

SNF
WATER SCIENCE

SNF FLOCRYL



Le Projet « Port de Dunkerque - Gravelines »

- ▶ En 2017, Le groupe SNF a manifesté sa volonté d'avoir un site stratégique en France, proche des fournisseurs de matières premières et capable d'exporter ses produits par route, fer ou mer.
- ▶ 19 juin 2018 : dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale pour la construction et l'exploitation d'un atelier de Polyacrylamide, du monomère principal associé et des facilités d'exploitation (stockages, bassins...)
- ▶ 17 octobre 2019 : arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter
- ▶ 24 octobre 2019 : Arrêté accordant un permis de construire
- ▶ Début de construction d'aménagement terrain en septembre 2020 (Voiries, réseaux...)

SNF FLOCRYL

Pourquoi un nouveau dossier ?

- SNF doit s'adapter en permanence à la demande du marché si le groupe souhaite en rester le leader
- Création d'une entité spécifique, FLOCRYL pour marquer l'aspect stratégique du site
- Les besoins à moyen terme ont évolué d'où un besoin de produire des monomères techniques pour le groupe

PROJET MONOMERES Phase 1

- 23 juillet 2020 : dépôt d'une Demande d'autorisation environnementale pour :
 - deux ateliers de fabrication de 4 kt/an d'un nouveau monomère appelé VIFO
 - deux ateliers de fabrication de 20 kt/an d'un nouveau monomère appelé ATBS
- 29 novembre 2021 : nouveau dépôt suite évolution stratégie pour 2 ateliers de VIFO
- 03 novembre 2021 : dépôt d'un Permis de construire relatif aux ateliers VIFO et modifications des unités existantes.

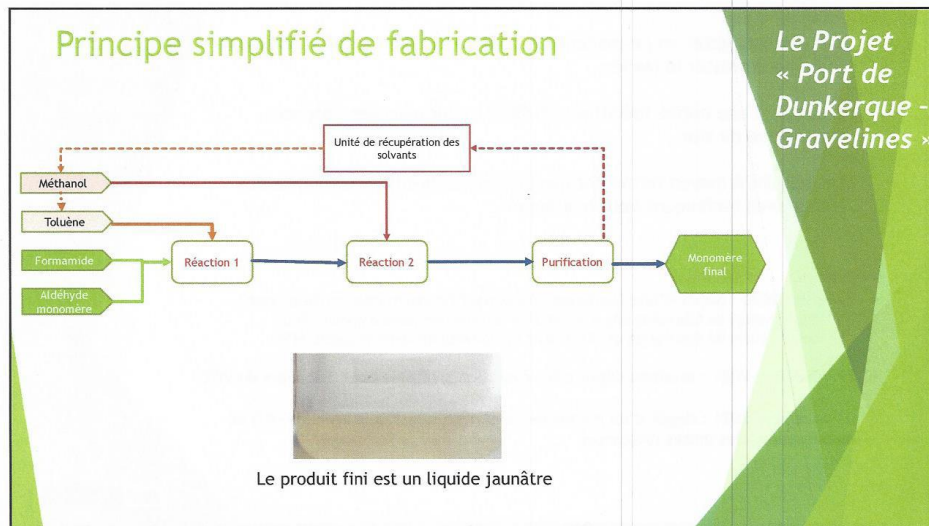
SNF FLOCRYL

Intérêt novateur du projet

- ▶ Le Projet de FLOCRYL consiste à construire deux unités de fabrication de 4000 t/an d'un monomère principalement utilisé dans le marché papier et pulpe à papier. Sa polymérisation permet d'obtenir des propriétés de résistance à sec et résistance humide à la feuille de papier formée.
- ▶ L'intérêt du produit est de diminuer le besoin en matières premières (charge minérale, dosage du polymère, eau...), améliorant l'empreinte environnementale liée à la production du papier.
- ▶ Ce monomère est un produit rare. Il n'y a qu'un seul producteur mondial, qui ne vend pas sur le marché libre (besoin captif, situation de monopole).
- ▶ Les 2 unités de 4 kt/an de ce monomère permettront de produire 40 kt/an de polymère final pour un marché mondial de 90 kt/an en constante augmentation.

Plusieurs débouchés autres que pour l'industrie papetière sont en cours d'études notamment dans le traitement de l'eau.

SNF FLOCRYL



Gestion des principaux risques

Le site actuel est déjà Seveso seuil haut. Les nouvelles installations ne modifient pas ce classement.

Pour ces nouvelles installations, les principaux risques sont liés au process, stockage, dépotage et transfert des matières premières principales et peuvent induire des scénarios d'explosion, d'incendie ou de dispersion toxique.

Une étude de danger spécifique a été réalisée par un bureau d'étude spécialisé (Naldeo technologie).
 Une attention particulière a été faite sur les risques typiques de ce type d'industrie chimique à savoir l'emballage réactionnel ou la polymérisation

SNF FLOCRYL

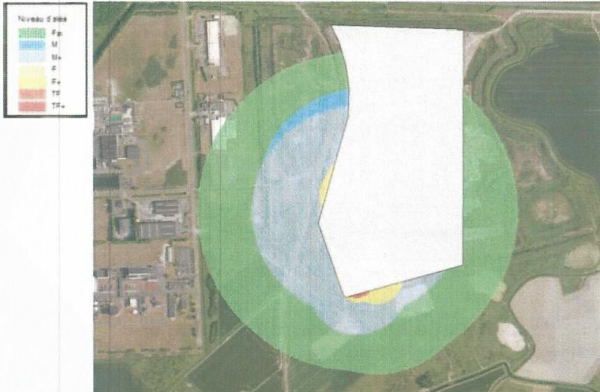
Gestion des principaux risques

- **Capitalisation sur l'expérience du groupe**
 - Plus de 30 années d'expérience sur les procédés sans aucun accident majeur.
 - 2 sites Seveso seuil haut en France. Expérience du Système de Gestion de la Sécurité, exercices SDIS
 - Respect des obligations de différents pays (UK, USA...) et intégration des meilleures pratiques
- **Mise en place de moyens de maîtrise des risques dont certains totalement innovants**
 - Mise sous caniveaux de tuyauteries
 - Mise en rétention de la zone de stockage des wagons citernes
 - Création des fosses enterrées déportées
 - Multiples détecteurs de sécurité asservissant des moyens de protection incendie et/ou inhibiteur de polymérisation
 - Mise en rétention des ateliers
- **Le Procédé VIFO a fait l'objet d'un programme de développement spécifique**
 - Collaboration étroite avec le bailleur de licence.
 - La technologie déjà bien connue, cœur de métier (Chimie des Monomères-Polymères).

SNF FLOCRYL

Gestion des principaux risques

L'enveloppe des effets reste dans l'enveloppe des effets précédents.
 Les zones TF et TF+ touchent une zone sanctuarisée par le GPMD ou des terrains loués par Flocryl.
 Aucune habitation ne se trouve dans les zones des aléas et la carte ne remet pas en cause le projet Cap2020.

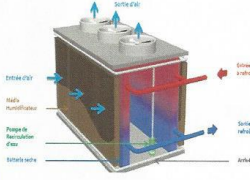


SNF FLOCRYL

Gestion de l'eau

La gestion de l'eau est un point important pour SNF dont la vocation est de préserver les ressources naturelles. Une étude technico-économique a donc été menée divisant la consommation estimée d'eau par trois.

Approche technique	Consommation d'eau industrielle m ³ /h	Rejets d'eau m ³ /h
Technologie classique	293	138
Récupération eau de pluie	282	108
Recyclage des purges	197	46
Tours aéroréfrigérantes adiabatique	107	54



Malgré le surcoût, Flocryl prévoit d'utiliser des Tours aéroréfrigérantes adiabatiques pour refroidir ses installations.

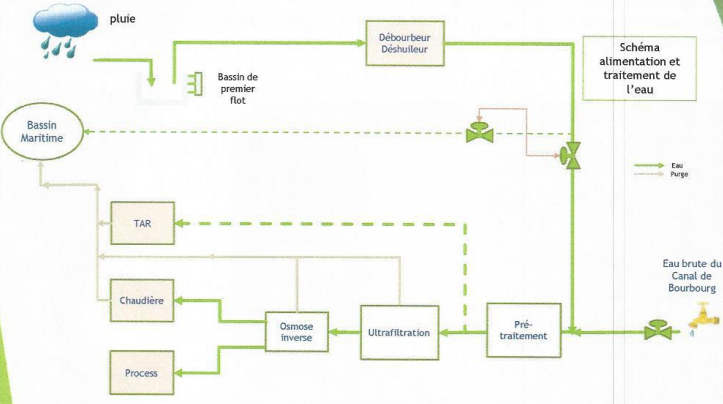
- Celles-ci ne consomment pas d'eau si la Température extérieure est inférieure à 23°C.
- Il n'y a pas de risque Légionellose (pas de stagnation d'eau)

La consommation annuelle sera réduite de plus de 70% par rapport à un schéma classique
Elle est estimée à 950 000 m³/an d'eau industrielle.

Les données fournies prennent en compte à la fois les consommations associées au premier permis que la phase d'extension

SNF FLOCRYL

Gestion de l'eau



Le schéma de gestion de l'eau prévoit une réutilisation de l'eau de pluie pour réduire de 10 à 15% l'apport en eau brute

SNF FLOCRYL

Air et étude sanitaire

- L'étude de dispersion et l'étude sanitaire prennent en compte à la fois les rejets issus des unités autorisées dans le premier permis et les rejets des unités prévues
- Les rejets des nouvelles installations sont négligeables par rapport aux rejets des unités déjà autorisées
- De fait, les conclusions de l'étude sont les mêmes que celle de l'étude précédente à savoir
 - Les Emissions dans l'air sont principalement dues à la combustion du gaz naturel.
 - Les polluants seront traités par des colonnes de lavage à l'eau (scrubbers).
 - Pour les Nox et SO₂, les concentrations attribuables aux émissions du site sont inférieures aux valeurs guide de l'OMS
- Selon le composé, le risque sanitaire lié aux émissions atmosphériques est entre 50 et 2500 fois inférieurs aux valeurs repères

SNF FLOCRYL

**Air et étude sanitaire
Cas des poussières**

- Les installations de chargements et de déchargements de produits des nouvelles installations n'émettent pas de poussières :
 - Matières premières sous forme liquide
 - Produits finis sous forme liquide

Les conclusions de l'étude est la même que celle de l'étude précédente à savoir :

- les concentrations attribuables aux émissions du site sont inférieures aux valeurs guide de l'OMS
- Les poussières émises par nos installations sont hydrophiles : les retombées limitées au site et à ses abords immédiats.
- Le traitement des poussières se fait par cyclones

Retombées moyennes Mg/m ² /jour	Moyenne 2018	Valeur prévue par SNF
Jouhaux - Gravelines	42	0,1
MAPI - Gravelines	24	0,05

SNF FLOCRYL



Les nouvelles installations prévues étant éloignées des limites de la plateforme, elles ne peuvent pas avoir d'impact

Pendant toute la phase de construction des unités « Monomères », nous appliquerons toutes les actions prévues dans le précédent dossier et en particulier nous prévoyons de continuer à mettre en œuvre le Plan de gestion de l'environnement et de poursuivre les missions de l'écologie. L'objectif est de conseiller les entreprises dans le cadre des travaux ou de situations pouvant avoir un impact environnemental et d'arrêter au besoin les travaux.

FLOCRYL s'installant sur un ancien dépôt de sable du GPMD, le premier dossier mettait en évidence que l'impact sur la faune, la flore, les habitats et les zones humides était essentiellement dû à la construction d'un embranchement ferroviaire et à la création d'un rond-point sur la RD 601.



**Faune,
flore,
habitat,
zones
humides**

- Déchets
 - On note un nouveau déchet significatif lié au projet : « résidu liquide VIFO »
 - Un stockage spécifique est prévu
 - Un enlèvement régulier par camion sera réalisé pour valorisation énergétique
 - Pour le traitement des déchets : filières de recyclage choisies en priorité
 - Limitation des volumes produits
 - Procédure de tri
 - Le projet aura un impact modéré par rapport à la situation actuelle.
- Bruit
 - Utilisation des meilleures technologies
 - Site dans une zone industrielle , éloigné des habitations

**Autres
impacts**

SNF FLOCRYL

**Logistique :
Préférence
au Fer.**

- L'objectif de Flocryl est de privilégier le transport ferroviaire, c'est pourquoi les matières premières principales arriveront par voie ferrée
- 1 train est prévu tous les 2 jours soit une réduction de 20 camions / jour
- Les produits finis seront transportés par Route avec recherche optimisation (route - fer - mer)
- Pour la globalité du site (unités déjà autorisées et à venir), il est prévu :
 - 20 à 30 camions par jour dont 8 classés Transport de Matières Dangereuses
 - Le nouveau projet augmente de 1 à 2% le trafic existant dans la zone

SNF FLOCRYL

Emplois

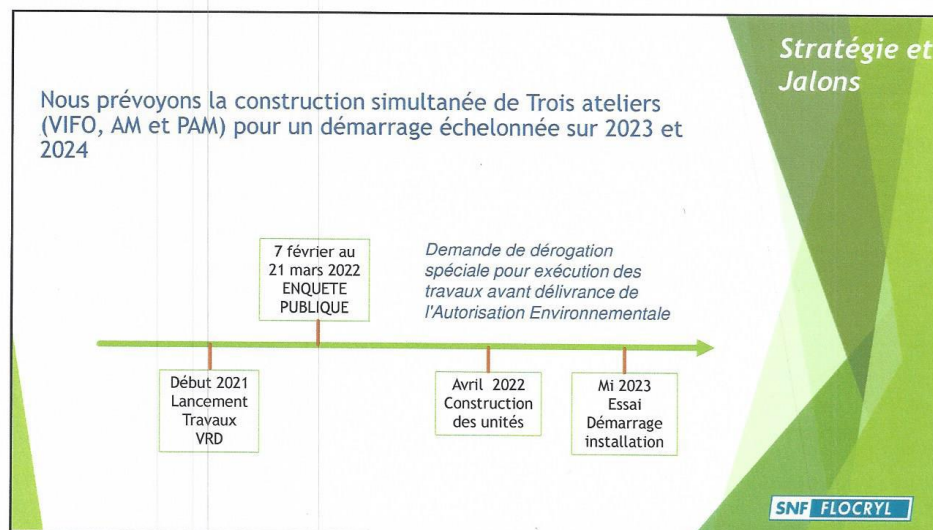
- Le projet prévoit entre 80 et 90 emplois directs qui se rajoutent au 160 emplois initialement prévus
Les profils-types sont opérateurs/techniciens de conduite d'unité en poste, manutention/cariste, laborantins...
- 200 à 300 pers/jour sont prévues pendant la période de construction
- Les emplois locaux seront privilégiés
- Le personnel sera formé sur les autres sites SNF en France
- Les sous traitants locaux seront consultés pour la phase de construction puis d'entretien du site.

SNF FLOCRYL

*Permis de
Construire*

- Le processus d'enquête publique unique concerne également le permis de construire associé aux bâtiments nécessaires au fonctionnement du site.





Lien pour accéder à l'enregistrement de la réunion publique

<https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=rnG8gmQVcUXiQSsLO3C8ld7R4BnFjzyeSYPObEATseg>

9-Certificats d'affichage
Mairie de Gravelines

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Enquête publique du 7 février à 8h30 au 21 mars 2022 à 17h00
Société FLOCRYL
demande d'autorisation environnementale d'exploiter deux unités de production de
Flocryl VIFO pour son projet monomère phase 1 concernant son installation située
port 8190, 8190 route départementale 601, BP 70203 sur le territoire de la
commune de GRAVELINES.

Madame/Monsieur le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit du **samedi 22 janvier 2022** au **lundi 21 mars 2022** sans interruption, et le cas échéant sur tout autre support visuel ou électronique, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique unique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A Gravelines, le 21/03/2022.

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)

A retourner à la préfecture du Nord
Direction de la coordination
des politiques interministérielles
Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement
A l'attention de Monsieur Jeremy VIENNE
12-14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX
ou par courriel : jeremy.vienne@nord.gouv.fr



A handwritten signature in blue ink, consisting of a few loops and a horizontal line at the end.

JV

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Avis complémentaire d’enquête publique (Réunion publique)
Enquête publique unique du 7 février à 8h30 au 21 mars 2022 à 17h00
Société FLOCRYL
demande d’autorisation environnementale d’exploiter deux unités de production de
Flocryl VIFO pour son projet monomère phase 1 concernant son installation située
port 8190, 8190 route départementale 601, BP 70203 sur le territoire de la
commune de GRAVELINES.

Madame/Monsieur le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, du 16 février 2022
au **lundi 21 mars 2022** sans interruption, et le cas échéant sur tout autre support visuel ou
électronique, l’avis complémentaire d’enquête publique informant le public de la tenue d’une
réunion publique le **mercredi 2 mars 2022 à 18h30 à la salle de l’Arsenal à**
GRAVELINES, conformément à l’article L. 515-37 du code de l’environnement, sur la
demande d’autorisation mentionnée en objet.

A Gravelines, le 21/03/2022

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)

Le Maire,

Bernadette Ringot.

A retourner à la préfecture du Nord
Direction de la coordination
des politiques interministérielles
Bureau des installations classées
pour la protection de l’environnement
A l’attention de Monsieur Jeremy VIENNE
12-14 rue Jean sans Peur
59039 LILLE CEDEX
ou par courriel : jeremy.vienne@nord.gouv.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

PRÉFECTURE DU NORD
22 MARS 2022
D.C.P.I. - B.I.C.P.E.


OBJET : Enquête publique du 7 février à 8h30 au 21 mars 2022 à 17h00
Société FLOCRYL
demande d'autorisation environnementale d'exploiter deux unités de production de
Flocryl VIFO pour son projet monomère phase 1 concernant son installation située
port 8190, 8190 route départementale 601, BP 70203 sur le territoire de la
commune de GRAVELINES.

Madame/Monsieur le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit du **samedi 22 janvier 2022** au **lundi 21 mars 2022** sans interruption, et le cas échéant sur tout autre support visuel ou électronique, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique unique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

Bourbourg, le 22 mars 2022

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)

A retourner à la préfecture du Nord
Direction de la coordination
des politiques interministérielles
Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement
A l'attention de Monsieur Jeremy VIENNE
12-14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX
ou par courriel : jeremy.vienne@nord.gouv.fr

Le Maire,


JV

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

PRÉFECTURE DU NORD

22 MARS 2022

D.C.P.L. - B.I.C.P.E.

OBJET : Avis complémentaire d’enquête publique (Réunion publique)
Enquête publique unique du 7 février à 8h30 au 21 mars 2022 à 17h00
Société FLOCRYL
demande d’autorisation environnementale d’exploiter deux unités de production de
Flocryl VIFO pour son projet monomère phase 1 concernant son installation située
port 8190, 8190 route départementale 601, BP 70203 sur le territoire de la
commune de GRAVELINES.

Madame/Monsieur le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, du 16.03.2022 ~~2022~~
au **lundi 21 mars 2022** sans interruption, et le cas échéant sur tout autre support visuel ou
électronique, l’avis complémentaire d’enquête publique informant le public de la tenue d’une
réunion publique le **mercredi 2 mars 2022 à 18h30 à la salle de l’Arsenal à
GRAVELINES**, conformément à l’article L. 515-37 du code de l’environnement, sur la
demande d’autorisation mentionnée en objet.

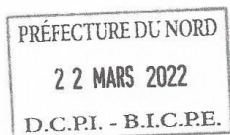
A Bourbourg, le 22 mars 2022

(Signature du maire revêtu du
cachet de la mairie)

The image shows a blue ink signature of the Mayor, with the words "le Maire" written above it. Below the signature is the official seal of the Municipality of Bourbourg, Nord. The seal is circular and contains the text "MAIRIE DE BOURBOURG" at the top and "NORD" at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a lion and a cross. The signature and seal are positioned to the right of the return address.

A retourner à la préfecture du Nord
Direction de la coordination
des politiques interministérielles
Bureau des installations classées
pour la protection de l’environnement
A l’attention de Monsieur Jeremy VIENNE
12-14 rue Jean sans Peur
59039 LILLE CEDEX
ou par courriel : jeremy.vienne@nord.gouv.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

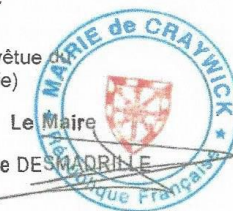


OBJET : Enquête publique du 7 février à 8h30 au 21 mars 2022 à 17h00
Société FLOCRYL
demande d'autorisation environnementale d'exploiter deux unités de production de Flocryl VIFO pour son projet monomère phase 1 concernant son installation située port 8190, 8190 route départementale 601, BP 70203 sur le territoire de la commune de GRAVELINES.

Madame/Monsieur le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit du **samedi 22 janvier 2022** au **lundi 21 mars 2022** sans interruption, et le cas échéant sur tout autre support visuel ou électronique, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique unique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

ACRAYWICK, le **22 MARS 2022**

(Signature du maire revêtue
cachet de la mairie)



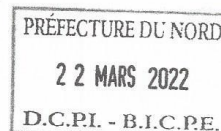
Le Maire

Pierre DESMADRINE

A retourner à la préfecture du Nord
Direction de la coordination
des politiques interministérielles
Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement
A l'attention de Monsieur Jeremy VIENNE
12-14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX
ou par courriel : jeremy.vienne@nord.gouv.fr

JV

CERTIFICAT D’AFFICHAGE



OBJET : Avis complémentaire d'enquête publique (Réunion publique)
Enquête publique unique du 7 février à 8h30 au 21 mars 2022 à 17h00
Société FLOCRYL
demande d'autorisation environnementale d'exploiter deux unités de production de
Flocryl VIFO pour son projet monomère phase 1 concernant son installation située
port 8190, 8190 route départementale 601, BP 70203 sur le territoire de la
commune de GRAVELINES.

Madame/Monsieur le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, du~~16.FEV.2022~~..... 2022
au **lundi 21 mars 2022** sans interruption, et le cas échéant sur tout autre support visuel ou
électronique, l'avis complémentaire d'enquête publique informant le public de la tenue d'une
réunion publique le **mercredi 2 mars 2022 à 18h30 à la salle de l'Arsenal à**
GRAVELINES, conformément à l'article L. 515-37 du code de l'environnement, sur la
demande d'autorisation mentionnée en objet.

A **CRAYWICK** le **22 MARS 2022**

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)

A retourner à la préfecture du Nord
Direction de la coordination
des politiques interministérielles
Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement
A l'attention de Monsieur Jeremy VIENNE
12-14 rue Jean sans Peur
59039 LILLE CEDEX
ou par courriel : jeremy.vienne@nord.gouv.fr

Le Maire
Pierre DESMADRILLE



CERTIFICAT D’AFFICHAGE



OBJET : Enquête publique du 7 février à 8h30 au 21 mars 2022 à 17h00
Société FLOCRYL
demande d'autorisation environnementale d'exploiter deux unités de production de Flocryl VIFO pour son projet monomère phase 1 concernant son installation située port 8190, 8190 route départementale 601, BP 70203 sur le territoire de la commune de GRAVELINES.

Madame/Monsieur le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit du **samedi 22 janvier 2022** au **lundi 21 mars 2022** sans interruption, et le cas échéant sur tout autre support visuel ou électronique, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique unique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A5^r Georges l'Aa, le 22/03/22

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)

A retourner à la préfecture du Nord
Direction de la coordination
des politiques interministérielles
Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement
A l'attention de Monsieur Jeremy VIENNE
12-14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX
ou par courriel : jeremy.vienne@nord.gouv.fr



JV

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

PRÉFECTURE DU NORD
22 MARS 2022
D.C.P.I. - B.I.C.P.E.

OBJET : Avis complémentaire d’enquête publique (Réunion publique)
Enquête publique unique du 7 février à 8h30 au 21 mars 2022 à 17h00
Société FLOCRYL
demande d’autorisation environnementale d’exploiter deux unités de production de Flocryl VIFO pour son projet monomère phase 1 concernant son installation située port 8190, 8190 route départementale 601, BP 70203 sur le territoire de la commune de GRAVELINES.

Madame/Monsieur le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, du 16... février... 2022 au **lundi 21 mars 2022** sans interruption, et le cas échéant sur tout autre support visuel ou électronique, l’avis complémentaire d’enquête publique informant le public de la tenue d’une réunion publique le **mercredi 2 mars 2022 à 18h30 à la salle de l’Arsenal à GRAVELINES, conformément à l’article L. 515-37 du code de l’environnement**, sur la demande d’autorisation mentionnée en objet.

AST Georges AA, le 21.03.2022

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)

A retourner à la préfecture du Nord
Direction de la coordination
des politiques interministérielles
Bureau des installations classées
pour la protection de l’environnement
A l’attention de Monsieur Jeremy VIENNE
12-14 rue Jean sans Peur
59039 LILLE CEDEX
ou par courriel : jeremy.vienne@nord.gouv.fr

Pour le Maire empêché
Le 1er adjoint :
Éric BOCQUILLON



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

PRÉFECTURE DU NORD
29 MARS 2022
D.C.P.I. - B.I.C.P.E.

OBJET : Enquête publique du 7 février à 8h30 au 21 mars 2022 à 17h00
Société FLOCRYL
demande d'autorisation environnementale d'exploiter deux unités de production de Flocryl VIFO pour son projet monomère phase 1 concernant son installation située port 8190, 8190 route départementale 601, BP 70203 sur le territoire de la commune de GRAVELINES.

Madame/Monsieur le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit du samedi 22 janvier 2022 au lundi 21 mars 2022 sans interruption, et le cas échéant sur tout autre support visuel ou électronique, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique unique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A LOON-PLAGE , le 22/03/22

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)

Eric ROMMEY
Maire de LOON-PLAGE



A retourner à la préfecture du Nord
Direction de la coordination
des politiques interministérielles
Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement
A l'attention de Monsieur Jeremy VIENNE
12-14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX
ou par courriel : jeremy.vienne@nord.gouv.fr

JV

CERTIFICAT D’AFFICHAGE



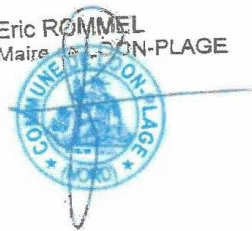
OBJET : Avis complémentaire d’enquête publique (Réunion publique)
Enquête publique unique du 7 février à 8h30 au 21 mars 2022 à 17h00
Société FLOCRYL
demande d’autorisation environnementale d’exploiter deux unités de production de
Flocryl VIFO pour son projet monomère phase 1 concernant son installation située
port 8190, 8190 route départementale 601, BP 70203 sur le territoire de la
commune de GRAVELINES.

Madame/Monsieur le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, du 11/02/..... 2022
au **lundi 21 mars 2022** sans interruption, et le cas échéant sur tout autre support visuel ou
électronique, l’avis complémentaire d’enquête publique informant le public de la tenue d’une
réunion publique le **mercredi 2 mars 2022 à 18h30** à la **salle de l’Arsenal à
GRAVELINES**, conformément à l’article L. 515-37 du code de l’environnement, sur la
demande d’autorisation mentionnée en objet.

A LOON-PLAGE, le 22/03/22

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)

Eric ROMMEL
Maire de LOON-PLAGE



A retourner à la préfecture du Nord
Direction de la coordination
des politiques interministérielles
Bureau des installations classées
pour la protection de l’environnement
A l’attention de Monsieur Jeremy VIENNE
12-14 rue Jean sans Peur
59039 LILLE CEDEX
ou par courriel : jeremy.vienne@nord.gouv.fr

10-PV de synthèse

Monsieur Michel DUVET
Commissaire enquêteur
212 Bis Rue d'Aire
59190 HAZEBROUCK

Hazebrouck, le 21 mars 2022

Réf : E220000021/59

A Monsieur Philippe FANUCCI
Président Directeur Général de
SNF FLOCRYL

Monsieur le Président Directeur Général,


Suite à l'enquête publique concernant la demande de votre société, en vue d'exploiter deux unités de production de FLOCRYL VIFO, projet monomère phase 1, située au port 8190 Route Départementale 601 BP 70203 sur le territoire de la commune de Gravelines, enquête ayant eu lieu du lundi 7 février 2022 au lundi 21 mars 2022 inclus, je vous communique les observations déposées de différentes façons :

- 0 Courriers déposés en permanence
- 0 Observations écrites au registre
- 0 Observations par voie électronique flocryl-gravelines@mail.proxiterritoires.fr
- 4 Observations sur le registre dématérialisé <https://participation.proxiterritoires.fr/flocryl-gravelines>
- 0 courrier reçu en mairie

Vous voudrez bien fournir votre mémoire en réponse en apportant votre avis point par point de façon la plus précise et détaillée. En application de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2022, vous disposez d'un délai de 15 jours pour produire votre mémoire en réponse à ce procès-verbal de synthèse. Vous voudrez bien accuser réception des documents en y apposant la date et votre signature sur ce courrier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président Directeur Général, en l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Michel DUVET,
Commissaire enquêteur



PS : Veuillez répondre en version Word afin d'y joindre mon analyse.

Contribution N°1 : NON VALIDE

Contribution N°2

Nous sommes dans une aire, où la vie de la planète est en sursis. Comment peut-on encore avoir de tel projet? N'est-il pas grand temps de revoir les choses et d'agir? Quel devenir pour les générations futures? Il est certain que nous ne pouvons pas tout changer du jour au lendemain mais arrêtons de détruire notre belle terre.

Contribution N°3

D'après Wikipédia, la fabrication de Vinyl-formamide engendre la formation d'un intermédiaire très dangereux qui est l'acide cyanhydrique.

Quelles sont les mesures de sécurité qui sont prévues afin d'éviter tout risque de fuite dans l'environnement de ce produit extrêmement toxique et qui peut être mortel ?

Merci pour votre réponse

Contribution N°4

LE PROJET FLOCRYL DOIT TENIR COMPTE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DU GPMD EN PARTICULIER AVEC LE PROJET CAP 2020 D UNE PART ET DU PPRL OYE PLAGE GRAND FORT PHILIPPE ET GRAVELINES D AUTRE PART

2 S AGISSANT DE LA CONSOMMATION EN EAU INDUSTRIELLE AU DEMEURANT IMPORTANTE DES DISPOSITIONS ONT ETE PRESENTEES VISANT A LA REDUIRE DE MANIERE SIGNIFICATIVE ; QUID DES MESURES A PRENDRE EN PERIODE DE SECHERESSE LONGUE VOIRE CRITIQUE POUR CERTAINS USAGERS PRIORITAIRES SUR LE DELTA DE L AA ?

3 QUID DES MODALITES DE RECUPERATION PUIS DE TRAITEMENT DES MOYENS HYDRANTS SUSCEPTIBLES D ETRE MIS EN OEUVRE PAR LE)SDIS 59 LORS D UN SINISTRE ?

4 QUID DE LA VALORISATION DES BOUES DE DECARBONATATION DE L EAU INDUSTRIELLE UTILISEE DANS LE PROCESS ?

5 A PROPOS DES REJETS AQUEUX DANS LES EAUX MARINES (BASSIN A MAREE) , EU EGARD A L ACTIVITE AQUACOLE AQUANORD GRAVELINES POMPANT SES EAUX FROIDES DANS LE CANAL D AMENEE DE LA CENTRALE EDF : DEMANDER PENDANT PLUSIEURS ANNEES UNE SURVEILLANCE SUR LE BIOTE (MOULES IMMERGEES A PROXIMITE DU REJET)

CONCLUSION AVIS FAVORABLE SOUS RESERVE PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS PRECITEES le vice président de l' ADELE MARIETTE Michel chevalier dans l' Ordre National du Mérite